

SOMMAIRE

EDITORIAL: Pouvoir et Démocratie 1

SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT

A. BASEBYA: Pour un pouvoir démocratique et fort 3
 F. FUNGA: Pouvoir, ethnies et régions 21
 M. TWAHIRWA: Pour une Conférence Nationale au Rwanda 43
 J.-P. GODDING: La jeunesse rurale face à l'avenir 47
 A. RUTSINDURA: Enseignement et corruption 53

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

M. DONNET: Prêtres et laïcs dans l'Eglise 61
 P. UWIMANA: Que sont les Equipes enseignantes? 71
 E. GASANA: Problème ethnique et régionalisme rwandais sur le tapis à Rome 75
 Th. GATWA: Nairobi: Rencontre interecclésiale sur la Guerre d'Octobre 78
 G. THEUNIS: Le B.I.C.E.R. 81

LIBRES PROPOS

G. MUSY: Vérité à rebrousse-poil 83

CARNET: 1er août - 30 septembre 1991 85

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

G. MUSY: "Les usages funéraires et la mission de l'Eglise" de G. VANT SPIJKER 97
 M. DONNET: "Le défi des pauvres" de C.M. OVERDULVE 105
 H. BLANCHARD: "Familles religieuses du Rwanda" de l'ASUMA 107
 G. THEUNIS: "Répertoire des ONG de Développement dans les pays de l'OCDE" 109
 G. THEUNIS: "Annuaire des formations francophones en Epidémiologie" 110

COURRIER DES LECTEURS

P.-G. RUKARA: La presse privée au Rwanda: un secteur non structuré 111
 M. COENRAETS: La télévision pour qui? 115
 J.-P. GODDING: "Notre Eglise est pieuse" 119
 H. RAMART: Ethique chrétienne et démographie 121



POUVOIR ET DÉMOCRATIE



- Pour un pouvoir démocratique et fort
- Pouvoir, ethnies et régions
- Pour une conférence nationale au Rwanda
- Enseignement et corruption

DIALOGUE

N° 149

Novembre-Décembre

1991

ISSN 0257-0017

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Joseph NTAMAHUNGIRO : Rédacteur à la Revue DIALOGUE, Kigali
 Augustin BASEBYA : Député au Conseil National de Développement (C.N.D.), Kigali
 François FUNGA : Agent de l'Union des Banques Populaires au Rwanda, Kigali
 Manassé TWAHIRWA : Agent de DUHAMIC-ADRI, Kigali
 Jean-Pierre GODDING : Conseiller à la Préfecture de Gisenyi
 Alphonse RUTSINDURA : Rédacteur en chef de "Amakuru ki i Butare?", Butare
 Michel DONNET : Prêtre "Fidei Donum", Paroisse Sainte-Famille, Kigali
 Pélagie UWIMANA : Moniteur, Equipe Enseignante de Gihara, Giharama
 Emmanuel GASANA : Abbé, Etudiant à l'Institut des Sciences de la Communication Sociale (ISCOS), à Rome, Italie
 Tharcisse GATWA : Secrétaire Exécutif de la Société Biblique au Rwanda, Kigali
 Guy THEUNIS : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Secrétaire de Rédaction à la Revue DIALOGUE, Kigali
 Guy MUSY : Dominicain, ancien Secrétaire de Rédaction à la Revue DIALOGUE, Genève, Suisse
 Henri BLANCHARD : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Paroisse de Nyamirambo, Kigali
 Pierre Gasore RUKARA, Coordinateur du Programme PRIME, Ministère du Plan, Kigali
 Michel COENRAETS : Prêtre "Fidei Donum", Professeur au Centre d'Etudes Théologiques et Pastorales, Bruxelles, Belgique
 Henri RAMMART : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Professeur à l'Institut Supérieur Catholique de Pédagogie Appliquée (ISCPA), Nkumba, Ruherengeri

Photo couverture : Vivant Univers, Namur, Belgique

DIALOGUE

Revue fondée en mars 1967 (24^e année)
 par l'Abbé Jean MASSION (1904-1990)

EDITEUR: ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA ☎ 74178

SECRETAIRE DE REDACTION: GUY THEUNIS

REDACTEUR: JOSEPH NTAMAHUNGIRO

TRAITEMENT DE TEXTES: ENOS NSHIMYIMANA

COMITE DE REDACTION:

Thaddée BAGARAGAZA - Augustin BASEBYA - Alberto BASOMI-
 NGERA - Michel DONNET - François FUNGA - Déogratias GA-
 SHONGA - Déogratias HITIMANA - André KAMEYA - Pie MUGABO -
 Médard NDUWAMUNGU - Jean-Baptiste NGIRABACU - Jean-
 Damascène NTAIRUTIMANA - Charles NTAMPAKA - Yvon PO-
 MERLEAU - Emmanuel RWANGOMBWA.

Imprimé par Pallotti-Press, B.P. 863 KIGALI
 Tirage: 4.000 exemplaires.

Editorial

POUVOIR ET DEMOCRATIE

Le demi succès du coup d'Etat contre M. Mikhaïl Gorbatchev, président de l'URSS, avait réconforté tous les dictateurs du monde, en même temps qu'il faisait trembler tous les défenseurs de la démocratie. Aux premiers, il redonnait les arguments pour un pouvoir central fort et musclé pour éviter l'éclatement de leurs pays. Aux seconds, il révélait la faiblesse des institutions démocratiques mises en place longuement et laborieusement par tout un peuple, face à la force brutale d'une poignée d'hommes décidés à ne jamais perdre les prérogatives que leur assurait la dictature d'un parti unique. D'où la question : "sur quelles bases doit reposer tout pouvoir démocratique pour éviter que l'Etat n'écrase le citoyen, que le fort n'opprime le faible, et que la liberté ne dégénère en désordre ?".

C'est à cette question que tentent de répondre les trois articles qui introduisent ce numéro et prolongent notre réflexion sur la démocratie et le multipartisme dans notre pays. Une question on ne peut plus d'actualité, en cette période où le Rwanda vient de renouer avec le multipartisme. Et où, aux dires de l'opposition, le parti sortant ne veut aucunement lâcher le pouvoir, quitte à violer les nouvelles règles du jeu politique auxquelles il a pourtant souscrit volontairement, croyait-on.

Cette attitude confirme du reste le diagnostic du pouvoir dans notre pays, dressé par la table ronde rassemblant les différents conférenciers de la semaine consacrée à la culture rwandaise de septembre 1991. A savoir que le système de gouvernement au Rwanda a

toujours été caractérisé, malgré de belles déclarations de transparence et des serments sur la bible, par le mensonge, la fourberie, les grenouillages, la politique du ventre, qui ont pris pour prétexte l'ethnisme et le régionalisme.

Si donc notre pays veut s'engager réellement sur la voie de la démocratie, il faut que nos dirigeants extirpent du jeu politique ces cancers, en opérant une nouvelle révolution, vraie celle-là, celle des mentalités. A savoir que le pouvoir n'est pas conféré pour l'enrichissement cumulatif de son titulaire, de sa famille et de ses amis. Mais pour servir le peuple, tout le peuple, sans distinction d'ethnie, de région, de classe sociale, d'affinité de quelque sorte.

C'est à ces conditions seulement que notre pays s'avancera sur la voie d'une véritable démocratie et que la bataille des nouveaux partis politiques aura un sens. Sinon ce ne sera là que des joutes oratoires ou discours démagogiques qui égareront les plus faibles, énerveront les plus clairvoyants, lasseront les plus incrédules et réveilleront les démons bellicistes des extrémistes de tout bord.

A l'intention de tous nos politiciens, nous rappelons cette célèbre parole du président John Fitzgerald Kennedy (USA) : "Américains, ne vous demandez pas ce que le pays fera pour vous, mais ce que vous ferez pour le pays". La démocratie que nous voulons pour le Rwanda, c'est, dès aujourd'hui, l'avènement de la LIBERTE, de la JUSTICE et la résurrection du DROIT.

Joseph NTAMAHUNGIRO.

Société et développement



La démocratie, une et multiple, doit être forte pour ne pas tomber sous les coups de boutoir des anarchistes, des fanatiques et des démagogues. Le credo : "moins de mainmise étatique dans les affaires publiques" ne signifie pas sacrifier l'intérêt général à celui des pêcheurs en eau trouble.

POUR UN POUVOIR DEMOCRATIQUE ET FORT

Au début de cette décennie où le continent africain s'apprête à renouer avec la démocratie pluraliste, le débat est très vif sur cette doctrine politique. Dans certains pays, la poussée est même violente et presque incontrôlable. D'après nos aînés en politique encore en vie, le débat actuel sur le multipartisme et la démocratie rappelle celui des années des indépendances africaines.

L'abandon du monopole des partis communistes dans l'Europe de l'Est ne s'est pas fait sans heurt comme le démontre la dernière tentative de renversement de Mikhaïl Gorbatchev en U.R.S.S. Mais les conditions du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et de la Banque Mondiale pour l'obtention de la manne de ces institutions sont des facteurs qui continuent à précipiter les choses.

Dans le numéro spécial de DIALOGUE (n° 144) ayant pour thème *"Démocratie et multipartisme au Rwanda"*, les auteurs ont diagnostiqué sans complaisance le parti unique et souligné *"la nécessité d'instaurer le multipartisme dans notre pays"*. Nous n'y revenons pas. Nous partageons certains de leurs points de vue, la société moderne n'ayant encore inventé aucun autre mode de gouvernement qui soit le meilleur outil d'une véritable démocratie pluraliste. Mais *"la griserie procurée par cette sensation ne doit pas nous faire oublier les risques de dérapage"* qui peuvent nous précipiter dans l'anarchie, si nous ne nous préparons pas à gérer cette liberté politique en Afrique.

Notre propos est donc loin d'être une dissertation sur les aspects négatifs du monopartisme - car il y en a eu - mais de mettre en relief les points forts et faibles du pluralisme politique. En effet, la démocratie pluraliste peut être une voie semée d'embûches suscitées par des mentalités spécifiques à chaque nation. Un système politique pluraliste, adopté à la sauvette, peut nous causer d'énormes problèmes. Et mal conçu, il peut n'être qu'une mascarade.

Au moment où une forte aspiration au pluralisme se fait jour en Afrique, le Rwanda, lui aussi, est plus que jamais déterminé à se jeter dans la bataille politique multipartiste. L'admission du multipartisme comme système de gouvernement est chose acquise. C'est déjà un petit pas vers la voie de la démocratie et de la liberté.

● LA DEMOCRATIE EST UNE ET MULTIPLE

Les Rwandais sont en train de réfléchir au contenu à donner au pluralisme. En effet, si certains Etats

africains ont déjà connu le multipartisme depuis quelques années sans dangers majeurs, ce n'est pas le cas pour d'autres encore trop jeunes, où les rivalités, les forces conjuguées de la démagogie et les survivances ethno-féodales travaillent à paralyser les institutions démocratiques.

C'est pourquoi il serait souhaitable de laisser la grande masse s'exprimer, choisir selon sa propre histoire, son propre projet de construction de la démocratie pluraliste. L'on sait déjà que les Occidentaux n'ont pas connu un seul et même type de démocratie libérale. Les types de démocraties libérales sont classés d'après de nombreux critères : les systèmes électoraux, l'éthique des partis politiques, les relations entre le Gouvernement et le Parlement, etc. Mises à part certaines valeurs démocratiques observées dans les pays occidentaux dits libéraux, chacun d'entre eux a sa spécificité et ceci est valable pour les pays africains.

Nous persistons à croire que la démocratie ne peut être durable que si le peuple est à la base de son instauration, et nous partageons la conviction du président ABDUL DIOUF : *"la démocratie n'est pas une voie facile. Elle n'est jamais définitivement acquise. Elle exige des efforts chaque jour renouvelés, une vigilance de tous les instants pour sa consolidation et elle doit être constamment approfondie. La démocratie doit être aussi défendue sans faiblesse contre ceux qu'anime encore la tentation du fanatisme et de la démagogie"*. Et ajoutons, pour le cas particulier de notre pays, la tentation de restaurer un régime féodo-monarchique anachronique et minoritaire. La démocratie repose aussi (...) sur la loi de la majorité qui s'impose à la minorité d'opposition dont les droits demeurent sauvegardés.

LES CULTURES AFRICAINES TRADITIONNELLES
ET L'IDEAL POLITIQUE UNIVERSEL

Généralement, l'homme est par nature un être social, il a toujours appartenu à un milieu : groupe familial, groupe professionnel, communauté religieuse ou système politique. Dans sa vie sociale, il a sa manière de penser, de faire ou d'agir qui est l'héritage du passé.

L'homme africain n'a en réalité pas attendu l'europeen pour dénoncer l'injustice. Il s'est donné un cadre dans lequel il dénonçait les excès et les abus du pouvoir. Cela constituait une des difficultés qui existaient entre les cultures traditionnelles et l'esprit démocratique libéral.

Dans nos sociétés traditionnelles, il était néanmoins difficile d'affirmer que nos sociétés étaient démocratiques au sens moderne du terme à cause de l'égalité entre les hommes que postule la démocratie elle-même. En effet, traditionnellement, l'autorité parentale, au sens large du terme, ne pouvait souffrir d'aucune restriction. Le droit à la parole était l'apanage d'une minorité de chefs de famille ou de sages, c'est-à-dire des vieillards qui, seuls, détenaient le savoir.

Les sujets des chefs des grandes familles, à savoir les enfants, les adolescents et les femmes, étaient donc privés du droit à la parole. Ils devaient conquérir ce droit par leur prouesse guerrière et chasseresse, par leur accession au statut de marié. Donc, l'une des contradictions entre les anciennes cultures politiques africaines et l'esprit libéral occidental, est l'exercice de la parole.

Pourtant, affirme Edem KODJO, "nos sociétés n'étaient cependant pas forcément aristocratiques : le chef n'était pas un "faiseur", mais un "tireur" de consensus. De larges consultations se tenaient au sein des différents conseils et le consensus se dégageait de ces palabres" (E. KODJO, Jeune Afrique Plus, nov.-déc. 1989, p. 29). C'était le "GACACA", (sorte de tribunal traditionnel) de chez nous. A savoir que, très souvent, le chef devait composer avec des conseils de sages qui limitaient ainsi son pouvoir.

C'est dire qu'étaient mises en place des instances permettant "de contrarier, de contrebalancer les excès du pouvoir". Mais dire que nos ancêtres étaient des démocrates au sens occidental contemporain du terme est une argumentation qui fait plutôt rire. "A moins de réduire la démocratie à une simple cour de conseils courtisans" (DIALOGUE n° 144, Janvier-février 1991, p. 142). Tous ces exemples suffisent pour affirmer que la société africaine avait des structures socio-politiques plus ou moins antitotalitaires - et non démocratiques - dans lesquelles elle pouvait trancher les litiges entre ses membres. Il nous appartient maintenant de les actualiser, "car l'Afrique contemporaine est bien différente de l'Afrique ancienne".

NECESSITE DE LA DEMOCRATIE

Quant à la vraie démocratie moderne, elle permet de faire la référence à la dignité humaine et d'éliminer ainsi les inégalités entre les forts et les faibles, les adolescents et les vieux, les nantis et les démunis. Elle est donc une nécessité dans la vie des hommes. Citons encore E. KODJO : "La démocratie n'appartient en propre à aucune civilisation. Ceux qui rejettent "le modèle de la démocratie à l'occidentale"

rapellent les adeptes de ce socialisme africain, qui fut tant à la mode dans les années 60, et qui s'est révélé introuvable. Il faut cesser de jouer sur les mots. Par-tout dans le monde, et sous tous les régimes politiques, le gouvernement gouverne, le parlement légifère, et le pouvoir judiciaire juge..." (E. KODJO, art. cit.).

Il est donc hors de question de remettre en cause le pluralisme politique pour quelques raisons que ce soit. Le gouvernement démocratique est devenu un idéal politique universel. Le respect de la liberté des individus que seul un régime démocratique pluraliste peut garantir complètement, correspond à un besoin fondamental de tous les hommes d'où qu'ils soient.



Sous un semblant de concertation, le MRND veut utiliser les autres partis pour arriver à ses fins (selon LMURANGI n°1, septembre 1991, p. 10).

Mais la démocratie ne peut s'organiser sans la mise en place des principes qui la sous-tendent et qui ont pour noms :

- la souveraineté populaire (le pouvoir de commander);
- le principe de la séparation réelle des pouvoirs qui dirigent la nation;
- l'affirmation de l'Etat de droit;
- le pluralisme des syndicats, des partis et de la presse;
- le respect des droits et des libertés;
- la nécessité pour les gouvernants de rendre des comptes au peuple.

Grâce à ces institutions, la population a une marge très grande d'autonomie et des moyens efficaces de pression sur les gouvernants. La langue de bois, les stéréotypes faciles, les résolutions incendiaires relèveront du passé. La lucidité et le courage devront désormais guider ceux qui ont l'ambition de conduire les peuples vers plus de développement et plus de démocratie.

Ensuite, l'investiture des dirigeants par la population au moyen du suffrage universel est la seule base possible de légitimité, du moment où les Rwandais ne croient plus que le pouvoir se transmet héréditairement. Fondamentalement, notre pays doit se donner les meilleurs guides pour diriger la nation.

● OUI A UN MULTIPARTISME FORT

Sans la possibilité pour la majorité d'opérer ce choix librement, que deviendrait la société ? Si la minorité refusait de s'incliner devant ce verdict, qu'en sera-t-il ? Aux Rwandais d'y réfléchir. Imagi-

ae-t-on les conséquences ? Voilà une des raisons qui font que la démocratie est une nécessité. Certains freins méritent d'être soulignés : un citoyen non ou mal informé saura-t-il opérer un bon choix ? L'ignorance, l'analphabétisme et le manque d'information peuvent fausser la démocratie ou n'en offrir que des apparences. En effet, *"un peuple privé d'éducation et d'information est un peuple opprimé"*.

Il nous faut donc une démocratie, mais pas n'importe laquelle. Nous voulons une démocratie pluraliste, forte, respectée et paisible. L'explosion démocratique dans les régimes politiques socialistes a rendu le monopartisme indéfendable. En fait, le parti unique à caractère débonnaire, militariste, voire fasciste ne correspond pas à la volonté d'un peuple qui se veut démocrate. Le multipartisme limité, anarchique et à coloration ethnique, régionale ou religieuse - partis n'admettant pas d'autres ethnies, ou admettant les citoyens d'une seule et même région ou religion - n'est pas non plus ce qu'il faut pour l'épanouissement des libertés publiques.

● LES BIENFAITS DU MULTIPARTISME

Le multipartisme, outre sa perméabilité "à la désorption", à l'éclosion des idées et des opinions, ne pourra que favoriser l'émergence de nouvelles classes de dirigeants politiques plus compétents, parce que nécessairement plus représentatifs. En outre, avec plusieurs courants en lice, le peuple finira tôt ou tard par se faire une opinion sur chacun de ceux-ci. Il élira ceux qui lui paraissent les plus aptes à gouverner la cité et sanctionnera les incompetents, les mauvais gestionnaires (les prévaricateurs), les corrompus. C'est-à-dire que, dans le cadre du multipartisme, les

dirigeants comme les aspirants au pouvoir sont condamnés à retenir leurs instincts, à se surveiller et à se garder de tout abus ou excès" (Siradiou DIALLO, Jeune Afrique n° 1545/46 du 8 au 21 août 1990).

Quelle que soit la nature du régime démocratique (parlementaire, présidentiel ou semi-présidentiel) que le Rwanda choisira, celui-ci devra renforcer son unité dans la paix; il le fera grâce à un Etat fort et respecté qui saura se consacrer à l'essentiel, grâce à des collectivités locales autonomes, responsables, compétentes et bien gérées. La réhabilitation de l'appareil de l'Etat et de ses entreprises, pour les rendre plus efficaces et moins coûteuses, est plus qu'une nécessité.

LES FONDEMENTS DE L'ETAT PLURALISTE

Un système politique fondé sur la structure pluraliste du pouvoir comporte parfois des risques de pagaille et d'affrontement. Il peut conduire à l'anarchie et au désordre. Or, d'après Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, *"la pagaille livre les faibles à la domination des forts et des turbulents, l'affrontement désintègre le peuple. D'où le besoin de l'ordre et de la sécurité. L'histoire fourmille d'exemples où l'on voit la liberté dégénérer en désordre qui rebondit en tyrannie"* (Valéry Giscard d'Estaing, Démocratie française, Fayard, 1976).

Dans l'espoir de se prémunir contre tout cela, il nous faudra verrouiller tout mécanisme par lequel le multipartisme pourrait devenir pire que le régime d'hier. Il nous faudra également prendre garde de ne pas tomber dans les pièges tendus par les anarchistes et les antidémocrates.

Nous devons surtout veiller à respecter scrupuleusement les principes qui fondent toute démocratie moderne, notamment l'ordre, la sécurité, l'esprit de tolérance et de non-violence, ainsi que le droit à la différence. Le peuple doit accepter le changement, même si celui-ci dérange au départ. Il doit savoir tolérer, accepter le droit à la différence, car "nul ordre ne peut être établi en profondeur, c'est-à-dire accepté, s'il ne respecte pas ce droit à la différence" (Giscard d'Estaing, op. cit.) qui n'équivaut pas au désordre ni à la violence.

La liberté de l'individu en elle-même ne menace personne, mais ce choix d'optimisme ne doit nous conduire ni à la négligence, ni à l'insouciance, car l'homme est un animal curieusement agressif, toujours prêt pour la violence.

L'on sait qu'il est capable du meilleur mais aussi du pire "*quand le triple feu du désir, de la haine (ethnique) et de l'ignorance s'allume en lui*" (Valéry Giscard d'Estaing, L'organisation des pouvoirs, p. 146). La complicité de certains Rwandais avec l'ennemi dans la guerre d'octobre 1990 le prouve très bien.

● LES GERMES DE LA VIOLENCE

Aussi, dès que les autorités politico-administratives se laissent conduire de façon excessive par leurs intérêts, sans égard pour le bien commun, elles introduisent une sorte de violence parmi les citoyens, une violence qui, en certains moments et en certains lieux, frise la sauvagerie la plus primaire, comme celle qui se pratique dans les townships de l'Afrique du Sud.

Il en va de même encore lorsque ces autorités, fortes de leurs prérogatives, refusent d'entendre les administrés qui viennent exposer leurs cas difficiles ou, dédaignant de reconnaître dans ces administrés des êtres humains, leur appliquent par commodité des règles de droit qu'elles savent être inadaptées. Cela est aussi vrai des mass-média, quand, au nom de devoir d'informer et à l'abri de la liberté, ils poussent le goût du sensationnel jusqu'à la simplification outrancière des faits ou à la dramatisation systématique d'événements sans justification.

L'expérience démontre qu'il existe dans une démocratie pluraliste des comportements qui, s'ils ne sont pas réprimés par la loi, augmentent d'un cran la violence. Or, la violence est comme une goutte d'eau qui tombe régulièrement sur une pierre : petit à petit, elle l'use, la défigure et finit par la morceler et la faire éclater.

Il faut donc affirmer que, comme l'ordre, la sécurité, la tolérance, l'unité et la paix sont nécessaires à la démocratie pluraliste.

● POUR L'AUTODISCIPLINE

Malgré les difficultés de l'heure que traverse le pays, tous les citoyens doivent se réveiller et oeuvrer davantage pour l'unité, la paix, la justice, la vérité et le respect des engagements pris. Comme l'a écrit Sony Labou Tansi, "*l'unité, jusqu'à la preuve du contraire, est l'harmonie volontaire obtenue sur le champ des différences*".

Tout citoyen doit donc faire preuve de modération dans sa conduite : celle de l'autodiscipline. L'autodiscipline

rité doit, certes, mettre des obstacles aux excès les plus abusifs, mais elle doit rester prudente pour ne pas frapper la liberté de la majorité. C'est pourquoi la société démocratique doit pouvoir compter sur l'autodiscipline de tous ses citoyens, en suscitant chez tous ceux qui exercent les libertés collectives une réflexion publique sur les règles qu'ils doivent se tracer eux-mêmes : l'objectivité, la modération, le respect de la sensibilité d'autrui et les droits à la rectification et à la différence.

Dans une démocratie pluraliste, ce n'est pas seulement au législateur, mais à chacune des couches sociales, de tracer les limites à ne pas franchir, pour ne pas ajouter à la violence et à l'anarchie.

Toute sanction doit être comprise du grand public. C'est lui qui décide où s'arrête la liberté et où commence le désordre. C'est pourquoi il est fondamental que l'opinion prenne sans ambiguïté le parti de la modération et de la responsabilité et s'oppose à la violence et à l'irresponsabilité.

SE MEIFIER DES AMIS

Il ne faut pas attendre qu'éclatent les désordres pour le faire. Et qu'on ne se prononce pas en fonction des préférences politiques ! La violence des amis ne doit pas être plus tolérée que celle des adversaires.

Vis-à-vis de l'orgueil, de la démesure, de l'égoïsme indifférent à la solidarité, de la politique du pire, l'opinion de la société démocratique ne doit montrer aucune indifférence. Elle doit se former un réflexe de répulsion vis-à-vis des visages congés-

tionnés et des voix bordant l'hystérie, comme aussi du vocabulaire de l'outrance et de la menace. Elle doit les blâmer d'où qu'ils viennent et dès qu'ils apparaissent. C'est ainsi que d'elle-même et en elle-même, la société démocratique défendra sa propre liberté et s'assurera la paix (Giscard d'Estaing, op. cit., p. 144).



Le MRND n'a pas la même conviction que le Chef de l'Etat à propos de la Conférence Nationale (selon Le Soleil, n° 6-7, 18-25 septembre 1991, p. 1).

L'ETAT, INSTRUMENT AU SERVICE DE LA NATION

Un Etat bien conçu et bien administré est nécessaire à la société pluraliste. Sans Etat bien or-

ganisé, pas de liberté. Il faut donc un Etat où les excès du capitalisme sauvage seront proscrits, au profit d'une meilleure répartition des richesses, et où la transparence ne sera pas un vain mot. En vue du service qu'il doit rendre au peuple, et dans la logique de l'évolution du processus de démocratisation en cours, l'Etat rwandais devra être réformé, peaufiner son image d'Etat unificateur en même temps qu'intransigeant sur les principes démocratiques.

L'Etat en tant qu'instrument au service de la Nation, aura pour rôle fondamental de garantir les droits et les libertés, la sécurité, l'égalité et la fraternité. Il devra arbitrer les conflits en bon conciliateur et jouer le rôle de juge de paix. Dans la période actuelle difficile que nous traversons, le peuple a besoin d'un Etat capable de prendre les décisions essentielles et immédiates. Il faut donc dégaier l'Etat des lenteurs qui amoindrissent son pouvoir de décision.

La démocratie est en outre menacée lorsque les partis politiques, au lieu de s'employer à travailler pour l'Etat, travaillent pour prendre les rênes de celui-ci, guidés ainsi par leurs propres intérêts et non par l'intérêt général.

La primauté de l'Etat sur les gouvernements et les formations politiques paraît indispensable. Par nature, l'Etat demeure le premier acteur de la vie politique, les gouvernements issus des partis, appelés à se succéder dans le temps, restant à son service.

Cette séparation du (des) parti(s) et de l'Etat doit être réelle dans la politique de notre pays. Dès lors, l'Etat aura toutes les raisons de faire peau neuve. Ainsi, il se devra d'être démocratique, moins interventionniste, fort et indépendant.

LE PEUPLE, SOURCE DU POUVOIR

Dans un Etat authentiquement démocratique, les organes de l'Etat reçoivent leurs pouvoirs d'élections libres et pluralistes régulièrement organisées. Les pouvoirs dans une république, sont les pouvoirs délégués par suffrage. Il faut également une opposition, mûre et responsable, librement formée, qui s'exprime sans contrainte ni peur, qui peut solliciter le suffrage populaire à égalité de droits avec le parti majoritaire au pouvoir, dès lors qu'elle respecte les lois et les règlements en vigueur.

Un Etat véritablement démocratique est donc nécessaire à la société pluraliste. Toujours d'après Valéry Giscard d'Estaing, *"la démocratie pluraliste est, par nature, dialectique. Seule l'existence d'une opposition, la critique qu'elle exerce, l'alternative (viable) qu'elle constitue, donnent à la souveraineté du citoyen un pouvoir concret. Il devient un arbitre, celui à qui revient le choix final et qui décide en dernière instance".* Selon cet auteur, un régime politique est réellement démocratique et populaire lorsqu'il admet l'existence d'une opposition effective, disposant vraiment de la possibilité de devenir à son tour le parti majoritaire au pouvoir. Dans le cas contraire, il ne l'est pas.

UN NOUVEAU CREDO : MOINS DE MAINMISE ETATIQUE

Un régime politique où les fonctions de l'Etat sont séparées, et où les citoyens sont plus responsables est le contraire d'une monocratie ou d'un ré-

gime totalitaire. Mais il est entendu que toutes les grandes tâches appellent, sous une forme ou sous une autre, une certaine intervention ou participation de l'Etat. Il n'est pas facile de définir à l'avance toutes les fonctions de l'Etat ou de tracer de façon intangible la limite de ses interventions.

Cependant, pour bien administrer une société pluraliste, l'Etat ne doit être ni envahissant, ni arbitraire. Il doit l'aider à faire face à ses responsabilités et non se substituer à elle. L'Etat qui exerce un monopole sur tout, commet une grave erreur. L'intervention étatique ne peut avoir lieu que si les initiatives privées se révèlent impuissantes pour accomplir des tâches socio-économiques jugées indispensables. A l'étatisation directe et totale, l'Etat non bureaucratique substitue l'intervention indirecte par la voie des contrats-plans.

Il doit respecter la légitimité et l'utilité des initiatives privées, servir la société et non se tenir à l'affût pour la dévorer. Moins de mainmise étatique, et c'est le libéralisme économique indissociable du libéralisme politique. En outre, l'Etat pluraliste ne doit pas être un pouvoir arbitraire. Dans toutes ses interventions, il doit utiliser les voies légales. En effet, pour se protéger de l'arbitraire, le peuple doit peu à peu assujettir le pouvoir étatique au respect de la loi. Cet effort doit se faire sans cesse; il n'est jamais ni entièrement parfait ni achevé. L'Exécutif doit être régulièrement soumis au contrôle plus actif du législatif. Et le judiciaire, pour bien juger, doit être indépendant et disposer des pouvoirs nécessaires à son exercice. Il est donc primordial que l'Etat soit soumis à la loi. Mais, ajoute Giscard d'Estaing, cela ne suffit pas : *"Dans une démocratie pluraliste, il (l'Etat) doit s'appliquer à connaître et respecter les opinions et les inté-*

rêts des citoyens. Cela ne veut pas dire qu'il (l'Etat) doit se plier en chaque circonstance à leurs avis, ni qu'il puisse jamais passer outre aux intérêts de tel particulier ou de tel groupe. Cela signifie que ses responsabilités ne l'autorisent pas à agir sans consulter, à décider sans expliquer, à trancher sans avoir fait le nécessaire pour parvenir à un accord. Cette règle d'action moderne, fondée sur l'explication, la consultation et la concertation préalables, n'est pas une manifestation de faiblesse, mais de considération pour la société pluraliste" (op.cit. p.49).

Nous savons que l'application de cette règle est encore imparfaite chez nous. Car elle implique de la part de nos dirigeants - du ministre au petit fonctionnaire - un effort rarement spontané. Elle exige "une modestie authentique, c'est-à-dire la conscience que la détention d'un grade statutaire ou d'un titre universitaire ne rend pas omniscent; un respect réel du citoyen; la perception du fait que l'homme quelconque a quelque chose à dire sur son cas, et est bon juge de ses intérêts; l'aptitude à écouter et à parler, malgré la difficulté de communication et le langage dans les sociétés bureaucratiques"; le renoncement au jargon prétentieux et inutile des spécialistes; le goût et le courage du dialogue direct avec les individus et les groupes" (op. cit., p. 150). En peu de mots, il faut faire preuve d'une attitude d'esprit aux antipodes de la mentalité féodo-monarchique ou technocratibureaucratique inévitablement secrétée par "les nouveaux richismes".

● UN ETAT FORT ET INDEPENDANT

En vue de se faire respecter par les habitants du pays, l'Etat, dans la démocratie pluraliste, doit

être fort. Il doit l'être pour empêcher que les puissances d'argent dans le pays ou les groupes de pression débordant leurs fonctions légitimes, ne s'érigent en forces qui gênent et obscurcissent le pouvoir central, ne privatisent celui-ci à leur profit et n'imposent leurs objectifs et leurs vues, au détriment de l'intérêt général. L'Etat ne doit être ni trop fort (ce qui écraserait le peuple), ni trop faible (ce qui le ferait se perdre). Il faut tenir le juste milieu.

L'appareil étatique rwandais ne doit donc pas être au service des intérêts particuliers, car ce serait tuer l'un des fondements de la démocratie. Le fait que d'aucuns l'accusent d'être le monopole des "nouveaux riches" paraît exprimer cette peur de non-indépendance de l'Etat. S'il est asservi à certains opérateurs économiques "corrupteurs invétérés", il trahit ses devoirs. L'Etat pluraliste est au service des citoyens pris dans leurs diversités, dans leur droit à la différence et dans leur égalité fondamentale.

Tout en étant indépendant et fort, l'appareil étatique doit savoir se faire respecter, non pour faire revivre les princes des temps féodo-monarchiques, ni pour aider telle caste à maintenir ses privilèges ou à imposer ses vues conceptuelles, "mais, parce que, sans un Etat démocratique respecté, il n'y a pas de communauté qui puisse fonctionner librement". Terminons par cette citation du président sénégalais Abdou DIOUF : "la démocratie multipartiste ne signifie pas faiblesse des institutions. Il faut un pluralisme politique dans un Etat fort et respecté. Autrement, on court à l'anarchie".

Augustin BASEBYA.



Notre pays souffre depuis très longtemps de deux maux majeurs : l'ethnisme et le régionalisme. Pour stopper cette gangrène, certains ont opté pour un dosage ethnique et régional, alors que d'autres proposent de rayer la mention ethnique des cartes d'identité. Toutes ces mesures sont pourtant vouées à l'échec, car le mal réside plus dans la conception et l'exercice du pouvoir que dans l'appartenance à telle ethnie ou telle région. C'est cette mentalité qu'on doit d'abord changer.

POUVOIR, ETHNIQUES ET REGIONS

Il est communément admis que le Rwanda est peuplé de 3 ethnies, les Bahutu, les Batwa et les Batutsi. Comme tout Rwandais se reconnaît lui-même de l'un ou l'autre groupe, il ne paraît pas nécessaire, dans le cadre de cet article, de recourir à des définitions anthropologiques ou autres pour délimiter le sujet. Le but de cette réflexion est d'essayer de comprendre pourquoi, périodiquement, le pays vit des situations sociales dramatiques et même tragiques que des médias occidentaux s'empressent de qualifier de conflits ethniques ou régionaux. Or, il y a des raisons suffisantes de penser que la cause principale réside moins dans les différences ethniques que dans la conception et l'exercice du pouvoir politique. Un survol rapide des 40 dernières années de l'histoire de ce pays permet de saisir la portée de cette hypothèse de travail et la nécessité d'une approche nouvelle du problème. Nous abordons la question de la lutte pour

le pouvoir sous la monarchie, pendant la révolution socio-politique et sous les deux républiques.

SOUS LA MONARCHIE

Le pouvoir politique est détenu par le groupe tutsi représenté spécialement par les membres des clans patridynastique et matridynastique : Abanyiginya et Abega. L'administration indirecte, sous la colonisation belge, va réduire les pouvoirs du mwami, et en même temps, renforcer l'emprise de la monarchie sur le territoire national, car de nombreuses régions (Nord, Ouest) ne sont définitivement soumises au mwami qu'avec le concours du colonisateur.

Ainsi donc, le mwami nommait des Tutsi à toutes les hautes fonctions politiques, administratives et militaires. Dans certaines circonstances, il nommait un Muhutu ou un Mutwa qui, de ce fait, devenait Mututsi. Loin de signifier que l'ethnie tutsi n'existait pas, ce phénomène est une preuve que dans les hautes sphères du pouvoir monarchique, existait un espace où l'on accédait par naissance ou par grâce royale. L'assimilation ou l'ennoblissement, même rares, traduisent une conception "aristocratique" du pouvoir. Quelques années avant la révolution politique de 1959, certains Bahutu "évolués" ont estimé nécessaire de s'identifier Tutsi. Ce mouvement trouve son explication dans les aspirations au pouvoir réservé aux familles tutsi auxquelles cette identité confère des avantages socio-économiques. Il est à noter d'ailleurs qu'un Mututsi déchu du pouvoir et appauvri, tombait dans la masse des Bahutu. Les termes "Muhutu", "Mututsi" comportent donc une connotation sociale différente de l'appartenance au groupe ethnique.

● UNE PERIODE CRUCIALE : 1957-1959

Le 24 mars 1957, est publié le Manifeste des Bahutu qui réclame :

○ l'instauration d'un régime démocratique de nature à mettre au premier rang le mérite et à garantir, au maximum, à tous les citoyens une égalité de fait dans les droits, les obligations, les honneurs ou les charges;

○ une structure politique et administrative où les privilèges de caste soient bannis de façon à assurer à tous les citoyens, indistinctement, l'égalité des chances dans l'accès à tous les emplois publics, et notamment aux postes de direction. Les pétitions sont dirigées principalement contre le monopole politique et culturel dont dispose le Mututsi, lequel monopole se caractérise par le fait que les hauts postes politiques sont détenus quasi-exclusivement par des Tutsi, comme l'indique le tableau suivant :

	TOTAL	TUTSI	%	MUTU	%
Conseil Supérieur du Pays	33	31	94	2	6
Chefs de Chefferies	45	45	100	0	0
Conseil de Territoire	155	125	80,6	30	19,4
Sous-chefs	559	545	97,5	14	2,5

Bien que le groupe tutsi représente 15 % de la population, il détient à tous les échelons du pouvoir plus de 80 % des postes politiques. Le monopole culturel se traduit par la prépondérance des Batutsi dans l'enseignement secondaire. Une enquête sommaire effectuée dans 29 établissements secondaires sur 47 montre qu'en 1957-58, sur 2.856 élèves, 1.740 sont des Tutsi (60,9 %) et 1.116 sont des Hutu (39,1 %). Monsieur Aloys MUNYANGAJU fait observer que des 45 chefs des chefferies, 31 sont du clan Abanyiginya et 5 du clan Abega, soit 36 postes de haut commandement politique réservés aux clans dynastiques (80 %).

Il existe donc des discriminations claniques et familiales au sein du groupe tutsi lui-même. Comment expliquer ce monopole politique et culturel ? L'administration coloniale belge a créé des écoles réservées aux fils des chefs et des sous-chefs pour les préparer à l'exercice du pouvoir en tant que collaborateurs et intermédiaires, sans bouleverser les structures traditionnelles du pouvoir.

Le 17 mai 1958, un écrit des grands dignitaires de la cour réplique au Manifeste des Bahutu. Le passage décisif sur les relations sociales au Rwanda mérite de retenir notre attention : *"L'on peut se demander comment les bahutu réclament maintenant leurs droits au partage du patrimoine commun. Ceux qui réclament le partage du patrimoine commun sont ceux qui ont entre eux des liens de parenté. Or, les relations entre nous (batutsi) et eux (bahutu) ont été de tout temps jusqu'à présent basées sur le servage; il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité"* 1.

Cette déclaration des grands courtisans se passe de commentaire. Cependant on pourrait lui accorder le bénéfice de l'ignorance des principes élémentaires de la démocratie et de l'évolution socio-politique du

pays, vu que les auteurs sont nés et ont grandi dans un régime de monarchie de droit divin où le mwami dispose de tous les pouvoirs et distribue les charges selon son bon plaisir.

Ces courtisans ignorent probablement que la colonisation, grâce à l'introduction de l'enseignement et des nouvelles valeurs, avait modifié les modes de pensées et les attitudes de bien des Rwandais.

● L'AVEUGLEMENT DU CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS

En juin 1958, le Conseil Supérieur du Pays est saisi du problème social Bahutu-Batutsi. La session dure 4 jours (9-12 juin) en présence de 6 pétitionnaires venus du groupe des auteurs du Manifeste des Bahutu. Le rapport du Comité Paritaire de 12 membres chargés de l'étude du problème social mututsi-muhutu reconnaît que :

- les Bahutu sont peu nombreux dans l'administration indigène; la cause principale réside dans l'obligation qu'a le mwami de choisir dans un groupe préparé à cet effet par l'instruction et que cette instruction avait été, par les soins de l'administration, dispensée aux seuls Batutsi;
- les Bahutu sont peu nombreux à avoir des charges dans le cadre judiciaire indigène et pour les mêmes causes que ci-dessus;
- la supériorité numérique des Batutsi existe dans toutes les écoles, toutes proportions gardées.

Bien qu'en termes plus souples, le Comité Paritaire reconnaît que les revendications du Manifeste des Bahutu sont fondées, curieusement, les débats du Conseil Supérieur du Pays vont s'enliser dans le formalisme. Nombreux sont les membres du dit Conseil qui

contestent la légalité et la représentativité de la délégation des Bahutu ou qui demandent la définition du Mututsi et du Mututsi. Une majorité se dégage pour affirmer qu'il n'existe aucun critère pour distinguer les Bahutu et les Batutsi ⁶. Il est même proposé de supprimer les mentions ethniques dans les documents administratifs. A quoi Monsieur l'Abbé Déogratias MBANDIMUFURA réplique avec sagesse :

"Ce qui fait l'objet des doléances des pétitionnaires n'est pas l'appellation muhutu, mututsi ou mutwa, mais le monopole mututsi dans toute la gestion du Rwanda. J'aurais bien préféré qu'on prouve le contraire de cette assertion, avant de voter sur les mots 'muhutu, mututsi, mutwa' en tant que tels. N'oublions pas que les hutu se sont opposés ailleurs à la suppression officielle de cette appellation, justement pour que les tutsi ne prolongent indéfiniment leur monopole d'une façon sournoise" ¹.

Par 16 voix pour et 11 abstentions, le Conseil Supérieur du Pays réitère le vœu de supprimer dans les documents administratifs toute mention ou évocation ethnique. Pour expliquer son abstention, Mr l'abbé MBANDIMUFURA précise sa position en ces termes :

"Je ne sais pas si nous voulons poser le principe pour résoudre le problème en question, tel que formulé par les pétitionnaires, ou si, une fois posé, nous voulons camoufler le monopole politico-économique tutsi existant au Rwanda.... En un mot, je ne sais pas où nous allons" ⁸.

Et Monsieur Anastase MAKUZA d'ajouter : "Au lieu de s'occuper à résoudre le problème posé, le Conseil se perd dans des questions d'ethnologie anthropologique" ⁹.

La conclusion des débats est d'autant plus surprenante qu'elle est en contradiction flagrante avec la devise du mwami Mutara, président du Conseil Supérieur du Pays : Imbaga y'Inyabutatu, Jyambere ! (Le Peuple Tripartite, Progresse). Malgré la bonne foi, la bonne volonté et la lucidité de quelques membres du Conseil Supérieur du Pays, on a manqué l'occasion de résoudre pacifiquement ce problème hutu-tutsi. S'il est vrai que l'administration indirecte et l'Eglise catholique ont contribué à renforcer le monopole politique et culturel tutsi, il est regrettable que l'élite tutsi en place n'ait pas saisi cette opportunité de dialogue pour accepter un certain partage démocratique du pouvoir.

LA REVOLUTION SOCIO-POLITIQUE : 1959-62

Au cours de l'année 1959, surviennent deux événements très importants sur le plan politique. La mort du mwami Mutara III Rudahigwa : celui-ci décède à Bujumbura (Burundi) dans des circonstances jusqu'ici mal éclaircies. Cette disparition crée un vide politique que l'avènement de son demi-frère NDAHINDURWA Jean-Baptiste, sous le nom de règne de KIGERI V, ne peut combler. Imposé par le groupe de ABIRU, le jeune roi accepte de régner en monarque constitutionnel, mais la suite des événements le rendra prisonnier de ceux-là mêmes qui l'ont tiré du néant.

LA NAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES

Dès septembre 1959, des partis politiques sont créés : Union Nationale Rwandaise (UNAR, 3 septembre); Rassemblement Démocratique Républicain (RADER,

14 septembre); Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu (PARMEHUTU, 9 octobre). L'APROSOMA (Association pour la Promotion Sociale de la Masse) s'était déclaré parti politique le 15 février 1959.

Tous les partis sont pour une monarchie constitutionnelle, la séparation des pouvoirs, les élections au suffrage universel, la démocratisation de l'enseignement. Les programmes ne diffèrent que sur deux points : la date de l'indépendance et le problème hutu-tutsi.

Les RADER, APROSOMA et PARMEHUTU attachent une importance primordiale à la solution politique de ce problème. Dans son manifeste, le RADER s'engage à régler définitivement la querelle entre les Hutu et les Tutsi dans un climat de concorde nationale, car il est profondément erroné de penser que le bonheur des uns dépend de l'écrasement des autres¹⁰. La date de l'indépendance serait 1968.

LA CHARTE DE L'UNAR

L'UNAR, par contre, veut une indépendance immédiate et ignore le problème hutu-tutsi qui ne serait qu'une création des Belges pour diviser le pays et perpétuer le colonialisme. La charte de fondation de l'UNAR (15/8/1959) énonce les principes fondamentaux dont le passage ci-après caractérise l'orientation antidémocratique : "Bien que la société rwandaise soit composée d'individus de valeur très inégale et qu'il n'est pas équitable d'accorder la même valeur à la pensée vulgaire de l'homme ordinaire qu'au jugement perspicace de l'homme capable... bien que le suffrage universel aboutira infailliblement à l'asservissement de la minorité lettrée par la majorité inculte, situation qui

prolongera l'esclavage... il est cependant impossible de refuser le suffrage universel aux bahutu. Une opposition manifeste donnerait un argument aux colonialistes... Si la minorité tutsi est vraiment capable et à la hauteur des événements, elle doit, par son énergie, influencer sur l'opinion publique, étonner le monde par son organisation, son endurance et sa discipline. L'organisation de notre parti s'exprimera de donner aux bahutu et aux batwa les mêmes droits et en même temps s'exprimera de mater la sottise et la trahison communes aux êtres incapables de la plus élémentaire abstraction"¹¹.

L'UNAR entend donc monopoliser le nationalisme et le patriotisme en exigeant l'indépendance immédiate. Et avec de tels prétextes, rien d'étonnant qu'elle s'attaque aux leaders progressistes hutu et tutsi confondus. Elle les traite d'ennemis du mwami et donc du pays, ce qui constitue un chef d'accusation qui, dans le passé, conduisait à la mort.

Au cours de la même année, on assiste au renversement des alliances : l'administration belge et l'Eglise catholique, alliés traditionnels du pouvoir en place, changent de camp et soutiennent la cause des Bahutu. Grâce à cet appui, le parti hutu va s'emparer du pouvoir et instaurer la République lors du Référendum du 25/9/1961. L'indépendance est recouvrée le 1er juillet 1962.

Par son caractère violent, la Révolution a entraîné des pillages de biens, des incendies de huttes, des meurtres dans tous les camps, des déplacements de personnes et l'exil à l'étranger des leaders de l'UNAR, et de centaines de milliers de Rwandais, en majorité tutsi. Certains sont partis par peur, d'autres par fidélité au mwami, d'autres encore dans l'espoir d'un retour triomphal et de la restauration de

la monarchie. Il est à noter que c'est le refus du partage du pouvoir qui a conduit aux affrontements entre Bahutu et Batutsi, et à l'exil des leaders conservateurs et de leurs partisans.

SOUS LA PREMIERE REPUBLIQUE

La Révolution socio-politique remplace la monarchie par la République et la majorité au pouvoir tutsi par la majorité sociologique hutu. De 1962 à 1967, des leaders de l'UNAR en exil organisent des attaques armées pour la reconquête du pouvoir, preuve irréfutable que l'indépendance tant revendiquée n'avait de sens pour l'UNAR que si elle avait été recouverte sous son contrôle. Or, à chaque attaque, répondent des réactions de représailles contre des Tutsi restés dans le pays et de nouveaux départs en exil. Ces départs compliquent d'avantage la situation des réfugiés. Ainsi se crée un engrenage infernal pour les réfugiés et certains réfugiés ne manquent pas de l'exploiter à leur profit.

De toutes les attaques, celle de décembre 1963 est, sur le plan politique et humain, la plus désastreuse. Les leaders de l'UNAR restés à l'intérieur et ceux du RADER sont emportés par des réactions de représailles. Des extrémistes comme RUKERA, KAYITARE, ne se sont probablement pas souciés du sort des Tutsi demeurés au Rwanda. Ils les considéraient du reste comme des collaborateurs du régime républicain et le but à atteindre (le pouvoir) justifiait sans doute à leurs yeux quelques victimes. Peut-être ont-ils également cru qu'une invasion d'envergure serait rapidement couronnée de succès, ce qui aurait inversé les rôles de la répression. Les leaders du mouvement terroriste ont donc bel et bien leur part de responsabi-

lité dans les massacres de décembre 1963. D'où la question : l'appétit du pouvoir doit-il toujours privilégier le recours à la force armée et à la violence, au détriment des solutions pacifiques, alors que toute vie humaine a du prix ? Il est regrettable que les chefs de parti se battent jusqu'au dernier partisan aveugle qui accepte de sacrifier sa vie pour la prise du pouvoir.

● LA LUTTE POUR LE POUVOIR AU SEIN DU PARMEHUTU

En 1964, les partis d'opposition tutsi sont décapités. L'APROSOMA est victime de ses dissensions internes et la plupart de ses leaders se rangent du côté du PARMEHUTU. Les élections de 1965 donnent lieu à une Assemblée Nationale composée des membres d'un seul parti : le M.D.R. PARMEHUTU. Le monopole de fait lui permet de poursuivre une politique d'assimilation de l'Etat et du Parti à tous les niveaux.

En 1968, le rapport d'une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur l'état du pays et sur le développement économique ouvre une grande crise au sein du parti. Le 4 décembre 1968, le député MUBINDAHABI dépose une motion de rejet de ce rapport auquel il est reproché d'attaquer le président de la République, de contenir des mensonges, d'être établi par une commission sans base juridique et d'avoir outrepassé les termes de son mandat ⁽¹⁾.

Après 5 jours de débats houleux, sans que le contenu du rapport fasse l'objet de discussion, la motion de rejet est votée par 30 voix pour et 11 abstentions. Comme en 1958, les tenants du pouvoir refusent de regarder la réalité en face. Qu'ils appartiennent tous à la majorité hutu n'y change rien. La

scission au sein du M.D.R. est si grave que 14 députés sont exclus du parti.

Après ces exclusions, le président KAYIBANDA est de plus en plus isolé par un petit groupe de Gitarama, dirigé par MULINDAHABI d'abord, et par M. MBARU-BUKEYE ensuite 1). Dès lors, le pays est lancé sur la voie du régionalisme.

LE COUP D'ETAT DE 1973

Les élections d'octobre 1969 n'apportent aucune solution à la crise du parti. En février-mars 1973, éclatent des troubles sociaux dans l'enseignement, l'administration et les entreprises. Les Tutsi sont expulsés d'après des listes dressées par un "Comité de salut public", groupe anonyme. Le mouvement s'étend très rapidement et prend une autre tournure : sud contre nord. Hauts fonctionnaires, directeurs, secrétaires généraux et même des ministres sont affichés comme indésirables. Maisons et magasins de certains politiciens et commerçants sont saccagés. Un message de pacification est lancé le 22/3/1973. En vain.

Jusqu'aujourd'hui, les causes réelles de ces troubles restent encore mal connues. Il existe deux versions. Selon la première, les troubles ont été organisés par des politiciens de Gitarama pour se maintenir en place et obtenir un regain de ferveur révolutionnaire, ferveur nécessaire à un régime essoufflé. Selon la seconde, ce sont des opposants au régime qui ont suscité et appuyé les troubles sociaux pour s'emparer du pouvoir. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, les Tutsi ne sont qu'un abcs de fixation et

jouent le rôle de bouc émissaire. Le point central est la lutte pour le pouvoir.

Le 18 mai 1973, la révision de la Constitution de 1962 porte la durée du mandat présidentiel de 4 à 5 ans et change l'article qui le limitait à deux. La voie est donc ouverte pour la présidence à vie. Mais les élections législatives de 1973 n'ont pas lieu, car le 5 juillet, survient le coup d'Etat militaire qui met fin à la première République. Une cinquantaine de politiciens de Gitarama vont disparaître à la suite du putsch.

LE JEU D'EQUILIBRE DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE

La deuxième République voit le jour dans un climat de tensions sociales à caractère ethnique et régional. Les responsables vont s'atteler à la restauration de la paix et de l'unité nationale. A cet effet, est introduite la politique de l'équilibre ethnique et régional, selon laquelle chaque région et chaque ethnie reçoit dans l'enseignement et dans l'emploi un nombre correspondant à son poids démographique par rapport à la population globale.

Effectivement, certaines régions et ethnies sont plus avancées que d'autres en matière d'enseignement et partant mieux placées sur le marché de l'emploi. Reste à savoir si le système des quotas constitue réellement la meilleure solution du problème. Les données statistiques de l'enseignement secondaire à notre disposition permettent plutôt d'en douter 1). Le tableau suivant donne le pourcentage pour chaque groupe, ainsi que l'indice de disparité, pour trois époques différentes : à la fin de la monarchie, de la 1ère République et sous la 2e République.

ETHNIE	1957-58		1972		1981-82	
	%	I*	%	I	%	I
TUTSI	60,8	3,67	19,7	1,41	24,9	2,41
HUTU	39,2	0,47	78,8	0,94	73,3	0,82
TWA	-	-	0,03	0,03		

* I = Indice de disparité

A s'en tenir à l'indice de disparité, le groupe tutsi reste, pour chaque année considérée, surprenant, car l'indice de disparité est de loin supérieur à 1: Par contre, l'examen des pourcentages montre qu'entre 1958 et 1972, la représentation du groupe hutu a pratiquement doublé (de 39,2 à 78,8 %) tandis que celle du groupe tutsi a diminué de deux tiers (de 60,8 à 19,7 %). Le mouvement d'accès à l'enseignement secondaire, déclenché vers 1960, tend progressivement vers l'équilibre social sans que l'équilibre arithmétique soit érigé en système de formation scolaire. De ce fait, l'introduction des quotas ethniques après 1972 nous paraît inopportune.

Par ailleurs, la comparaison entre les données de 1957-58, de 1972 et de 1981-82 permet de constater que le mouvement vers l'équilibre s'est inversé. Si l'on ajoute que cette politique est inefficace. Si l'on ajoute que sur le plan régional, les préfectures jusqu'alors en retard, telles que Kibungu, Byumba, Cyangugu, Kibuye, n'y trouvent pas leur compte, force est de conclure que le système des quotas n'a servi qu'à accroître inutilement les tensions sociales.

La politique d'équilibre sur le marché de l'emploi réussit-elle mieux ? Répartir les postes de responsabilité dans le respect des groupes sociaux est en soi une excellente approche des problèmes sociaux. La situation est différente si pour des raisons de quotas, le pays est amené à vivre une pénurie de main-d'œuvre qualifiée accompagnée de sous-emploi et même de mal-emploi de cadres. Tout observateur attentif a pu remarquer que certains hauts responsables ne sont que des porte-drapeaux sans pouvoir réel de décision. Ce qui aboutit, dans certains cas, à paralyser le fonctionnement des services. Que dire des indices de disparité ?

● ERREURS ET OCCULTATIONS

Pour l'enseignement secondaire, par exemple, 6 ans suffisent pour remplacer l'ensemble des effectifs d'élèves considérés à une date donnée et donc pour modifier sensiblement les proportions. Il n'en va pas de même sur le plan de l'emploi. En effet, ceux qui accèdent à l'emploi n'en sortent que par le départ en retraite, quelques 20 à 35 ans plus tard, ou par décès. Dans la mesure où le taux de mortalité, aux mêmes âges et dans les mêmes conditions de vie, est identique pour toutes les ethnies, l'équilibre social dans les emplois ne peut évoluer aussi vite que dans l'enseignement. L'interprétation de cet indice doit alors tenir compte de l'évolution structurelle et lente de la société dans son ensemble.

Certes, on peut mesurer l'aspect quantitatif d'un équilibre social mais c'est une grave erreur de la réduire à des proportions arithmétiques. Comment les responsables politiques justifiaient-ils cette politique d'équilibre ? Par la justice distributive qui

implique une répartition équitable des avantages et des fardeaux du développement. La politique est donc perçue comme une nécessité pour des raisons d'équité mais aussi pour sauvegarder les principes fondamentaux de la démocratie.

A posteriori, l'argumentation paraît peu fondée. Si les responsables de cette politique croyaient réellement à ce principe, pourquoi ne l'ont-ils pas repris dans les nouveaux statuts du "Parti renoué" ? Le problème des tensions sociales a été simplement occulté, géré au jour le jour, au lieu de faire objet d'un débat démocratique en vue d'une solution durable. Pour les bénéficiaires des discriminations sociales, celles-ci sont toujours sacrées... C'est peut-être cette occultation qui a fait qu'en 1981, une tentative de déstabilisation du pouvoir a failli réussir. Les procès politiques y consécutifs ont d'ailleurs levé un coin du voile sur le sort réservé aux anciens dignitaires de la première République et démontré que la lutte se jouait entre Hutu détenteurs du pouvoir. Et progressivement le Parti-Etat, créé en 1975, va confisquer le pouvoir au profit du petit groupe d'une région.

● L'AGRESSION D'OCTOBRE 1990

En février 1989, est créée une Commission spéciale sur les problèmes des réfugiés rwandais, avec un mandat très large. Des solutions sont proposées : rapatriement volontaire, intégration dans les structures des pays d'accueil par voie de naturalisation ou d'établissement. A la réunion du 27 au 30 juillet 1990, le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés annonce la mise sur pied d'un comité indépendant d'experts chargés de mener une enquête auprès des

réfugiés. Il est même question de la visite de ce comité au Rwanda au mois d'octobre 1990.

Soudainement, éclate une guerre meurtrière ! Pour quelles raisons ? "La démocratie, la libération du peuple rwandais, le retour des réfugiés", comme le crie haut et fort le Front Patriotique Rwandais ? La réponse est probablement ailleurs, comme le laisse voir un article paru dans IMPURUZA (n° 14 de juin 1989) : "Je pense même que si on nous disait de rentrer au Rwanda, la plupart d'entre nous voudraient bien savoir avant de partir comment nous allons co-gouverner ce pays. Si c'est rentrer pour être comme les autres habitants, mieux vaudrait mourir à l'étranger"[5].

La guerre d'octobre 1990 est déclenchée par les partisans de la violence comme technique de conquête du pays et du pouvoir. Certains Rwandais semblent croire qu'il s'agissait d'une restauration de la monarchie féodale d'avant 1959; c'est faire preuve de myopie, car la violence s'exerce aussi bien sous un régime monarchique que républicain.

Il n'est pas exclu que les réfugiés disposés à rentrer pacifiquement craignent pour leur vie. De nouveau l'engrenage infernal. Cette agression a semé la mort et la désolation dans le pays. Heureusement, à quelques exceptions près, les responsables de l'ordre et de la sécurité ont tenu bon : les administrés ont suivi la consigne. Le génocide tant souhaité par les uns et tant redouté par les autres n'a pas eu lieu. Entretemps la situation politique évolue : le monopole d'un parti-Etat tend à céder la place au multipartisme; les institutions ont changé, mais les tenants du pouvoir s'accrochent.

A titre d'exemple, le 5 juillet 1991, avec solennité, des ministres, des députés, des hauts cadres de l'administration ont entouré le chef de l'Etat qui signalait les statuts d'un parti politique, le M.R.N.D, et ce en violation flagrante de l'article 21 de la loi sur les partis politiques. Décidément le passage du multipartisme au multipartisme et à la démocratie devient une gageure.

Or, dans le contexte actuel, le passage pacifique est essentiel pour un examen serein, une remise en cause des idées reçues, des mythes et des préjugés qui sous-tendent la violence. Le problème des réfugiés ne trouvera une solution durable qu'à condition d'être réexaminé dans un débat démocratique où tous les concernés donnent leur point de vue.

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Le problème rwandais né des relations de pouvoir entre ethnies d'abord et entre régions ensuite, est certes complexe mais pas insoluble. Pour sortir de l'engrenage de la violence, il existe des préalables sur lesquels un compromis est possible.

● UN CONSTAT DE SIMPLE BON SENS

Les ethnies hutu, tutsi et twa sont des composantes réelles et objectives de la société rwandaise dont la cohabitation pacifique est, non seulement possible, mais encore une nécessité vitale. Le problème hutu-tutsi n'est pas, comme le prétendent certains nostalgiques d'un passé idyllique, une invention du colonisateur. La preuve en est le MANIFESTE

DES BATUTSI signé par 12 grands serviteurs de la couronne (Abagaragu bakuru b'i bwami) qui déniaient curieusement aux Bahutu la fraternité avec les Batutsi. Les signataires prétendaient que, dans l'histoire, les Bahutu avaient été les serviteurs des Batutsi et qu'il ne pouvait pas exister entre les deux groupes d'autres rapports. Ils parlaient des Hutu et des Tutsi en tant que des groupes réels, connaissant des conditions sociales différentes et inégales 16.

Si l'on veut résoudre un problème, il faut au moins en reconnaître l'existence. Les régions dont on parle correspondent aux divisions administratives du pays et donc à un contour géographique déterminé. Comme personne ne choisit son ethnité ou sa région, il n'y a aucun fondement objectif pour en faire une source de privilèges pour certains citoyens ou une raison de privation des droits pour d'autres.

● UNE CONCEPTION NOUVELLE DU POUVOIR

Sous le régime monarchique prévalait une philosophie du pouvoir qui voulait que l'autorité soit conférée principalement pour l'enrichissement cumulatif de son titulaire et accessoirement pour l'intérêt de ses sujets 17. L'avènement de la République a mis en place de nouvelles institutions basées sur une nouvelle philosophie, mais les mentalités des dirigeants n'ont pas suivi l'évolution.

Il est donc essentiel d'opérer des changements dans les modes de penser et d'agir des responsables tant politiques qu'administratifs, pour que le pouvoir conféré soit au service du peuple sans distinction ethnique ou régionale.

● EGALITE DES DROITS ET DES DEVOIRS

Les hommes naissent libres et égaux (Art. 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Tous les Rwandais de bonne foi doivent s'en convaincre. Si ce principe est admis et vécu dans la vie quotidienne, les complexes de supériorité véhiculés par des mythes surannés doivent céder la place à des rapports sociaux de type nouveau. En 1957, les Bahutu exigeaient la démocratisation des institutions pour participer davantage au pouvoir, dans une société où le mérite et les compétences personnels - au delà des ethnies - donnent accès aux charges publiques. Le cadre légal est en place de par la Constitution qui reconnaît les mêmes droits à tous les Rwandais. Il faut donc que la pratique soit conforme à la lettre et à l'esprit de la Constitution.

● UNE NOUVELLE APPROCHE DU PROBLEME

Comme en 1958, un groupe de Tutsi demande la radiation des mentions ethniques dans les documents administratifs. Sous cet aspect rien de nouveau. De main peut-être un autre groupe demandera la radiation de la région d'origine dans l'espoir d'obtenir quelques avantages. Ou est donc le problème ? Dans les mentions ethniques ? régionales ? La radiation de ces mentions à ceci de très particulier : masquer le vrai problème et donner bonne conscience à des gens à court d'arguments dans un débat démocratique.

Le fondement du problème se trouve dans la structure mentale qui se reflète dans les pratiques quo-

tidienues. On connaît des pays, même parmi nos voisins proches, où ces mentions ont été rayées depuis une trentaine d'années. Cela n'a pas empêché des masses cycliques à bases ethniques et régionales. Dans la pratique, en effet, on constate que l'accès à certains postes de responsabilités (politiques, administratifs, judiciaires) tient davantage compte de l'appartenance ethnique et régionale que des mérites et compétences personnels.

Seule la suppression de ces barrières constituera une solution durable du problème. Au moment où est assurée l'égalité des citoyens devant la loi, les droits et les charges, personne n'a à se plaindre de ses origines.

● DEMOCRATISATION DES INSTITUTIONS

Des institutions démocratiques se mettent en place surtout avec le retour du multipartisme. A tous les citoyens rwandais, la Constitution reconnaît les mêmes droits. Il faut que cela se traduise dans les faits. Alors, une majorité construite sur base d'idées réunies autour d'un projet de société, peut conduire le pays à la paix et à l'unité retrouvée par un consensus libre et réfléchi.

Par cet article, nous voudrions lancer un appel tout spécial à ceux qui détiennent une parcelle du pouvoir ou du savoir : qu'ils cessent de manipuler leurs congénères, de les embrigader jusqu'à sacrifier sur l'autel de leurs ambitions personnelles présentes, pour le besoin de la cause, comme l'intérêt supérieur de leur groupe ou de la nation. Le peuple rwandais, par la voie des urnes, confiera l'exercice du pouvoir aux citoyens qui lui paraîtront les mieux

placés pour servir effectivement le bien commun sous l'oeil vigilant de l'électorat. Voilà notre point de vue, point de vue d'un profane qui demande aux sociologues et aux politologues de corriger et de compléter cette approche des problèmes de ce pays.

Le 30 août 1991,
François FUNGA.

Références

1. MUNYANGAJU Aloys, *Actualité politique au Rwanda*, 1959, p. 18-35.
2. REYNTJENS Filip, *Pouvoir et Droit au Rwanda*, 1985, p. 269.
3. MUNYANGAJU Aloys, *op. cit.*, p. 19-20.
4. NKUNDABAGENZI Fidèle, *Rwanda politique*, CRISP, BRUXELLES, 1961, p. 35.
5. CONSEIL SUPERIEUR DU PAYS (C.S.P.), 16e Session, Rapport du comité d'étude hutu-tutsi, pp. 11-25.
6. Idem, 16e Session, p. 62.
7. Idem, 16e session, p. 61.
8. Idem, 16e session, p. 62.
9. Idem, p. 63.
10. NKUNDABAGENZI Fidèle, *op. cit.*, p. 129.
11. Idem, p. 94.
12. REYNTJENS Filip, *op. cit.*, p. 469.
13. Idem, p. 392-393.
14. Idem, p. 395.
15. COPIBO, *Le Rwanda et maintenant ?*, 1991, p. 22.
16. MUNYANTWARI Eustache, *La politique d'équilibre dans l'enseignement*, dans "Les Relations inter-ethniques au Rwanda", Editions Universitaires, Campus de Ruhengeri, 1991, p. 302-303.
17. MUNYANTWARI Eustache, *op. cit.* p. 300.



La tenue d'une Conférence nationale souveraine est plus qu'une nécessité. C'est une urgence. Elle seule permettra d'éclaircir beaucoup de points d'ombre de notre politique et de sortir du marasme socio-économique dans lequel nous a plongés cette sale guerre. Tel est le point de vue, soumis au dialogue, de l'auteur.

POUR UNE CONFERENCE NATIONALE AU RWANDA

Depuis quelque temps, dans leurs meetings, nos partis politiques parlent de Conférence Nationale et souveraine. Certains la réclament ; d'autres la rejettent. Que faut-il retenir de ce grand débat ?

Il s'agit d'un côté, d'un régime qui cherche à se maintenir à tout prix et, de l'autre, des jeunes partis d'opposition, encore peu connus du public, dont le seul moyen efficace pour ouvrir un véritable dialogue entre les forces en présence est d'organiser une Conférence nationale. Mais le Rwanda gagne-t-il à suivre également ce courant venu d'ailleurs ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Quand un pays s'achemine vers la tenue d'une Conférence nationale souveraine, on remarque, schématiquement, trois groupes d'intérêts en présence.

- Une foule de gens qui s'inquiètent pour leur avenir. Ils sont là, incapables de quoi que ce soit, condamnés à subir les volontés et les égarements de leurs autorités.
- Une poignée d'hommes, chefs de l'opposition naissante, qui essaient de se faire passer pour les porte-paroles des masses paysannes opprimées. Mais s'agit-il de réels défenseurs d'une vraie démocratie ou de simples aspirants aux palais présidentiels ? Seul l'avenir nous le dira !
- Les caciques des anciens partis-Etat, qui sont prêts à tout, même au pire, pour sauvegarder leurs privilèges souvent mal acquis.

Bien que dans certains pays les Conférences nationales aient tourné en "défouloir collectif incontrôlé", elles ont permis à plusieurs personnes de prendre la parole qui leur était interdite depuis des décennies et d'exprimer leurs points de vue sur la marche de leur pays. De ces discussions sont sorties des voies de solutions aux problèmes nationaux, voies de solutions à concrétiser par les organes d'exécution.

● FAUT-IL UNE CONFERENCE NATIONALE AU RWANDA ?

Un fait est certain. Le Rwanda fait actuellement face à un ensemble de problèmes qui nécessitent un examen très sérieux. La guerre, la famine et la crise socio-économique sont autant de maux que connaît notre pays et auxquels il faut trouver des solutions urgentes appropriées. Le plus tôt sera le mieux !

L'acuité de ces problèmes est si grande qu'elle réclame beaucoup de bon sens dans la recherche des solutions. Il faudra le concours de toutes les forces du pays. Aucun parti ou groupe d'individus ne peut prétendre détenir la solution. Et surtout, ce ne sont pas les autorités qui ont vu et laissé venir ces maux dont nous souffrons qui prétendraient chercher des solutions pertinentes aux difficultés actuelles.

Après de longues années de monologue, le Rwanda a besoin d'un grand débat direct, ouvert, fouillé et complémentaire mais aussi et surtout contradictoire. Les décisions dont il a été souvent difficile de faire la part entre les intérêts individuels et les intérêts nationaux ont conduit le pays à la dérive.

C'est pourquoi seul un vrai débat qui rassemblerait toutes les tendances (partis politiques, associations paysannes, organisations d'appui aux initiatives de base, etc...), permettrait de trouver des solutions durables aux problèmes actuels.

Ce débat est d'autant plus nécessaire que le régime en place ne fait pas preuve d'une réelle volonté d'ouverture politique. Ainsi, le Secrétaire Général du MRND affirme publiquement qu'il nous faut une période de transition qui serait dirigée par un gouvernement issu de toutes les tendances politiques. Quelques jours après, il se contredit en affirmant que nous sommes déjà dans la période de transition. Pourquoi ce jeu de cache-cache ?

A vrai dire, la Conférence nationale ne devra pas être une sorte de confrontation ou un tribunal. Il est certain qu'il faudra dégager les responsabilités, mais l'important sera d'engager de véritables discussions caractérisées par une complémentarité d'opinions qui a longtemps fait défaut dans ce pays.

● PRIVILEGIER L'ESSENTIEL ET VISER L'EFFICACITE

Les participants à ce débat devront éviter surtout de rentrer dans des banalités et passions inutiles pour ne privilégier que l'essentiel. Ce débat devra se terminer avec des propositions concrètes à ces difficultés. Pour notre part, les principaux résultats attendus de ce débat sont :

- une analyse des difficultés actuelles. Mettre en relief leurs diverses interrelations et leurs causes profondes;
- la définition d'un ordre de priorité et des voies de solutions aux problèmes majeurs;
- la fixation d'une période de transition et un calendrier électoral. Cette période devrait être suffisamment longue pour trouver une solution à la guerre et permettre aux nouveaux partis de se faire connaître;
- la mise sur pied d'un gouvernement de transition qui aura comme tâche principale l'exécution des décisions issues du dit débat et la préparation des élections;
- la nomination d'une commission chargée de faire toute la lumière sur les éventuels abus socio-économiques et politiques qui ont fait couler tant d'encre depuis un certain temps. Beaucoup de bruits ont couru à ce sujet et le public a besoin de connaître la vérité.

Ainsi, au lieu de continuer d'alimenter une polémique inutile, il serait mieux que nous mettions déjà à l'oeuvre. Il n'est plus permis d'avancer des pseudo-problèmes pour remettre à plus tard ce que nous devons faire aujourd'hui. Quel prix ne peut-on pas payer pour arrêter cette sale guerre ?

Manassé TWAHIRWA.



Seule ressource naturelle abondante du pays, la jeunesse rwandaise est sous-exploitée. Celle de la commune de Kanama, en préfecture de Gisenyi, n'échappe pas à cette règle, et elle est aussi la grande oubliée du développement. C'est elle dont nous parle l'auteur de cet article, qui connaît très bien ce milieu, ses problèmes et ses espoirs.

LA JEUNESSE RURALE FACE A L'AVENIR

Les données concrètes d'une commune peuvent permettre de mieux cerner un problème national : au 31 décembre 1989, la commune de Kanama, en préfecture de Gisenyi, comptait 65.921 habitants, dont 65 % de jeunes de moins de 25 ans et 22 % de jeunes de 15 à 25 ans. La densité moyenne était de 550 habitants au km², avec une superficie moyenne théorique de 0,7 ha par famille.

Sur 1.058 enfants qui ont commencé l'école primaire en 1982 (80 % des enfants en âge de scolarisation), seuls 51 % ont terminé la huitième année en 1989 (540). 67 jeunes, c'est-à-dire 12 % de ces derniers, ont pu entrer dans l'enseignement secondaire officiel, alors qu'un petit nombre entrait dans des écoles privées, spécialement à Goma au Zaïre. 9 % ont commencé le CERA (Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré).

La formation primaire donne une base très faible en raison de ses effectifs très nombreux (plus de 60 enfants par classe dans les premières années) et de ses enseignants non qualifiés (39 % d'enseignants qualifiés seulement).

La formation des CERAI est rejetée tant par les parents que par les enfants, comme ne débouchant sur aucun avenir professionnel en raison de sa formation inappropriée. Une véritable formation technique, une formation à la responsabilité et à l'initiative font défaut (la plus proche école technique est à 100 km de Kanama). Quant aux 80 % des jeunes restés sur les collines, qu'ils n'aient pas commencé ou juste terminé leur école primaire, aucun appui ne leur est apporté: ni les grands projets de développement, malgré leurs importants budgets, ni les banques ne s'intéressent à eux; les parents les laissent se débrouiller; majoritaires dans la population, ils sont les oubliés du développement.

LE RÔLE DE L'ACTION CATHOLIQUE

Les mouvements de jeunesse, essentiellement liés aux Eglises, apparaissent moins vivants que jamais, alors que le nombre de jeunes ne cesse d'augmenter: on voit de petits groupes, souvent très jeunes, faire un peu d'animation, cultiver quelques choux ou faire un peu de broderie. Il y a dans ces mouvements, un manque de cadres et une absence de réflexion sur l'évolution de la condition des jeunes. Est-ce parce que les responsables, souvent de niveau trop bas, ne voient eux-mêmes pas d'avenir à proposer aux jeunes et se découragent, ou que les jeunes ont l'impression de perdre leur temps ?

La tradition rwandaise est construite sur la structure familiale. Il n'y a pas, comme chez certains autres peuples africains, une structure de classe d'âge. Les jeunes restent relativement isolés, chacun sur la colline de sa famille. L'importance des mouvements de jeunes pour l'apprentissage de la solidarité et de la responsabilité est essentielle. C'est une grave responsabilité de l'Etat et des Eglises de laisser les jeunes isolés.

Il existe toutefois un certain nombre d'initiatives intéressantes, peu connues, car disséminées dans le pays. Elles viennent généralement des jeunes qui ont eu l'occasion de faire un stage ou d'exercer un emploi chez quelqu'un qui réalisait quelque chose de valable dans l'agriculture ou l'artisanat.

LE PAYS DES MILLE SOLUTIONS

Lors de la rencontre du Pape avec les jeunes au Stade National, le 8/9/1990, il leur a dit que le Rwanda, pays des 1000 collines et des 1000 problèmes devait devenir le pays des 1000 solutions. Cela signifie qu'il n'existe pas une solution miracle à proposer pour donner du travail à cette grande masse de jeunes. C'est une multitude de petites entreprises qu'il faut envisager.

Par ailleurs, les solutions ne pourront pas venir de l'extérieur, mais d'une réflexion des jeunes eux-mêmes. Mais pour que ces solutions puissent être trouvées, une série de conditions doivent être remplies et constituer la base d'une nouvelle approche des problèmes de la jeunesse. Citons-en quelques aspects :

- Créer une convivialité. Aucune réflexion ni aucune entreprise de jeunes ne sera possible tant que ceux-ci resteront isolés chez eux, et n'auront pas été habitués à se rencontrer, à gérer des activités communes, même sans recherche de rentabilité.

Les activités sportives doivent être davantage stimulées, car hors d'un tel cadre attrayant, il est illusoire de vouloir rassembler des jeunes. Mais ce cadre doit être considéré comme une occasion, une base, et non une fin en soi.

- développer une formation technique. Un jeune armé de sa seule formation primaire peut difficilement développer une confiance suffisante en lui-même. Une formation technique est donc indispensable, et ce, à plusieurs niveaux : des écoles techniques au niveau régional ; des écoles professionnelles (A3) pour remplacer les CERAL. Ces écoles, chacune orientée vers une technique déterminée, pourront donner aux jeunes une connaissance de base et une confiance en leurs capacités.

Leur pédagogie doit reposer sur l'initiative collective. La formation technique la plus efficace sera celle de l'apprentissage : des formules d'appui aux artisans qualifiés doivent être réfléchies pour qu'ils puissent accueillir et suivre un certain nombre de jeunes dans leurs ateliers.

Devant la faiblesse, dans l'ensemble, de la maîtrise technique, on favorisera la venue d'artisans étrangers, notamment de pensionnés, pour de courtes périodes de formation. Cette formule s'est avérée pédagogiquement un grand succès et relativement peu coûteuse (cf l'expérience de la KIAKA).



La coopérative KIAKA de Kanama

- développer une formation à l'entreprise et à l'initiative. En Inde notamment, existent plusieurs programmes importants de formation et d'identification, parmi les jeunes, d'entrepreneurs potentiels. Dans ce cadre, on développe une formation technique comprenant une ouverture aux principes de gestion et d'organisation et un esprit de responsabilité. Les jeunes peuvent ainsi connaître d'autres modèles que celui de l'exploitation agricole familiale. Cette ouverture leur donne confiance et peut leur permettre de lancer quelque chose. Personne d'autre qu'eux-mêmes ne pourra forger leur avenir, mais encore faut-il leur en fournir les instruments.

- mettre sur pied des équipes de recherche des possibilités. Il n'est pas possible pour quelqu'un qui n'a jamais quitté sa colline de croire qu'il existe autre chose. C'est pourquoi la première étape consistera à créer des équipes autour d'un mouvement

de jeunesse, d'une activité sportive, d'une petite activité culturelle. A partir de là, des visites d'autres groupements et réalisations pourront être organisées afin de permettre les échanges.

Puis on peut faire appel à des techniciens expérimentés pour mettre en route, avec le groupe, une véritable dynamique d'auto-développement. Celle-ci doit étudier les produits existants sur le marché, les produits consommés et leur origine, les matières premières disponibles, afin de voir ce qu'il serait possible de produire sur place et de commercialiser.

● COMMENT PROCÉDER ?

La première étape consiste donc dans la mise en route des mouvements et groupements. Cette mise en route nécessite elle-même l'identification et la formation d'animateurs de mouvements de jeunes.

On envisagera ensuite le démarrage de petites entreprises locales, ce qui demande la mise sur pied de centrales de services techniques suffisamment souples pour être à l'écoute de toutes les idées, et disposant de suffisamment de relations pour identifier les formateurs nécessaires, originaires du pays ou de l'étranger.

Dans toute cette démarche, il est fondamental que l'on soit convaincu que l'avenir de la jeunesse constitue la priorité des priorités, et que la possibilité d'un autodéveloppement de la jeunesse, seule ressource naturelle abondante du pays, n'a malheureusement pas suffisamment été exploitée jusqu'à présent, mais demeure une condition d'avenir.

Jean-Pierre GODDING.



Des plus hautes autorités du pays à l'homme de la rue, tous crient haro sur la corruption des enseignants. Cependant, à y regarder de près, ceux-ci ne sont que des bous émissaires, désignés pour exorciser les péchés dont s'est couverte la société rwandaise et qu'elle refuse de reconnaître.

ENSEIGNEMENT ET CORRUPTION

La session annuelle des directeurs des établissements d'enseignement secondaire d'août 1990 a révélé au grand public un autre "corrompu" de notre société : l'enseignant du secondaire. En même temps, elle a pointé du doigt certaines causes du taux élevé d'échecs à ce même niveau de l'enseignement : la corruption, l'immoralité et le manque de déontologie professionnelle chez certains enseignants.

Ces "découvertes", que la presse nationale a bien fait de nous révéler, ont ébranlé tout éducateur soucieux de sa mission. Cet éducateur, c'est le parent qui a su que, dorénavant, l'enfant qu'il a envoyé dans telle école secondaire devra offrir de l'argent (si c'est un garçon), ou son corps (si c'est une fille), pour réussir ses études. Cet éducateur, c'est l'enseignant encore "indemne" qui éprouve de l'horreur pour ce métier jadis "noble" mais qui vient d'être décrit comme le repère de gens corrompus et immoraux. Ces "découvertes" font d'autant plus réfléchir qu'elles ont été faites moins d'un an après les accusations du même genre portées contre les professeurs de l'Université Nationale du Rwanda. Ceux-ci

étaient taxés de manque grave à l'éthique de l'enseignant, d'incompétence, de partialité et d'absentéisme (La Relève, n° 97, pp. 8-9).

Tout se passe donc comme si tous les enseignants de notre pays, étaient gravement atteints des grands maux de notre société, à savoir la corruption et l'immoralité, maux doublés de l'échec de la réforme scolaire.

LE FOND DU PROBLEME

Pour le Rwandais moyen, les principales causes de l'échec de la réforme sont :

- le mauvais apprentissage du français qui fait que les élèves ne sont plus aptes à suivre un enseignement dispensé dans cette langue;
- la rupture linguistique entre le primaire et le secondaire qui fait que les élèves passent d'un enseignement dispensé en kinyarwanda à un enseignement dispensé en français;
- la perte du temps et même du goût pour les études pendant les deux dernières années du primaire (7e et 8e année; ces deux années viennent heureusement d'être supprimées) car cette période cause un "retard intellectuel" chez certains élèves.

Mais d'autres causes existent. Telles :

- l'absence d'un matériel pédagogique indispensable (livres, matériel de géométrie, etc...);
- le manque de qualification chez beaucoup d'enseignants.

Résultat : le niveau des finalistes du primaire est si faible qu'il ne leur permet pas de suivre l'enseignement secondaire.

Certains objecteront que ces conclusions ne sont pas fondées, puisqu'elles ne découlent pas d'une investigation scientifique. Peut-être. Il reste néanmoins que c'est après la réforme scolaire que l'enseignement a connu une telle chute.

LE ROLE DES AUTORITES

Il est connu que certains enseignants n'ont jamais demandé d'exercer ce métier et y ont été envoyés de force pour les punir. Alors, ils jouent au "mec" (= mécontent selon le jargon de l'UNR) en faisant, notamment, échouer les élèves. Ces enseignants commettent ensuite toutes sortes de fautes pour être éjectés de l'enseignement. Mais ne dramatisons pas : leur nombre tend plutôt à baisser. Mieux, il y a des lauréats des facultés, jadis "allergiques" à l'enseignement (Sciences économiques, sociales et de gestion, Droit, Agronomie ou Médecine), qui demandent spontanément une place dans l'enseignement.

La période incriminée se situe donc plutôt, dans les années 1985, période où les besoins de la réforme amenaient le Ministère de la Fonction Publique à "fouler" de force dans l'enseignement économistes, juristes, agronomes et médecins.

Ce genre de nominations privaient évidemment certains services des compétences dont ils avaient besoin. Sans oublier que des mutations étaient opérées à l'insu des enseignants concernés, simplement parce qu'ils n'étaient pas dans le "réseau féodal" du directeur de l'établissement. Qu'attendre alors d'un enseignant devenu simple pion sur l'échiquier en déséquilibre qu'est notre société ?

● CORRUPTION ET REUSSITE SCOLAIRE

Depuis le début de la réforme scolaire, il s'est opéré un changement de mentalité dans les notions d'"échec" ou de "réussite" scolaire. Le concours d'accès au secondaire n'indique plus les élèves "ayant réussi" (abana batsinze), mais ceux "ayant été acceptés" (abana bemerewe). Les fils et les filles des autorités devaient absolument être admis au secondaire, indépendamment de leurs aptitudes intellectuelles. Chacun a encore en mémoire cette déclaration d'un ministre de l'enseignement primaire et secondaire qu'il était hors question qu'un enfant d'un paysan ait la primauté sur celui d'un bourgmestre. La société a ainsi "accepté" que le nouveau principe de la "démocratisation" de l'enseignement devait chasser du système scolaire celui, ancien, du "mérite".

Dans cette logique, tout enfant admis au secondaire était assuré de le terminer, si telle était la volonté des autorités. Pour les parents, tous les moyens étaient bons. Il fallait corrompre et l'enseignant et le directeur d'école. D'où le nombre élevé de corrompus, et pas seulement parmi les enseignants.

Quant aux directeurs des écoles secondaires, ils s'arrangent pour trouver une place pour les enfants de tel commerçant ou de tel haut fonctionnaire : petits-frères, petites soeurs, neveux ou nièces. Les mêmes directeurs somment les professeurs de "majorer" les notes des mêmes candidats pour les "aider". D'où la question : qui est le plus corrompu ? L'enseignant, le directeur d'établissement ou la société qui érige la corruption en système de gouvernement ?

Il est donc facile d'accuser les enseignants de manquer d'éthique et de s'en plaindre. Mais le corrompteur ce n'est pas seulement le parent. C'est aussi cet(te) élève qui sait qu'il (elle) a été admis(e) à suivre un cycle scolaire dont les exigences dépassent ses compétences. Il (elle) n'hésitera pas alors à tenter l'enseignant ou le directeur. L'argent ou son corps, tous les moyens sont bons pour "toucher" ce pauvre monde. Pourquoi d'ailleurs hésiterait-il (elle) alors que des amis(e)s ou des parents qui ont déjà réussi dans cette entreprise l'y encouragent ? N'est-ce pas que tout peut s'obtenir dans notre société moyennant la corruption ? Surtout qu'un poste bien rémunéré attend le lauréat à la sortie de l'école, la compétence comptant très peu dans l'attribution du gâteau.

● RELATION DIRECTEURS-ENSEIGNANTS

Un des maux dont souffre l'éducation scolaire au Rwanda est la nature de la relation directeur-enseignant. Beaucoup de directeurs sont de véritables "chefs autocratiques" dans leurs établissements. Selon leur bon vouloir, ils peuvent accepter ou refuser les enseignants affectés à leurs établissements. Ils décrètent des mutations pour quiconque ose les contredire ou les contrecarrer dans certaines de leurs décisions. Ne connaît-on pas, par exemple, des enseignants mutés pour avoir dénoncé, au cours des réunions du corps professoral, quelques défaillances pédagogiques ? Que peut faire l'enseignant devant son directeur qui évalue, à sa guise, ses tâches pédagogiques et lui octroie une cote comme bon lui semble ? D'où un certain nombre de comportements regrettables chez les enseignants :

- les rapports enseignants-directeur sont souvent empreints de "féodalité" plutôt que de "démocratie";
- le bon enseignant devient le "yesman" ou le bœuf-oui-oui;
- la "transparence et la concertation" sont bannies du système éducatif, car chaque enseignant porte un masque pour cacher sa véritable personnalité;
- les activités "extra-muros" qui assurent à l'enseignant plus de considération auprès du directeur prennent la priorité sur ses devoirs d'éducateur.

Ainsi donc la direction d'un établissement d'enseignement secondaire est souvent perçue comme un poste administratif. Toute l'échelle hiérarchique pénètre petit à petit dans le monde de l'éducation.

● CE QU'ILLES DEVAIENT ÊTRE

Pourtant, la direction d'une école devrait être un poste pédagogique nécessitant une certaine souplesse dans les relations humaines et requérant un "leadership" qui favorise la communication. On ne niera pas qu'il y a des directeurs qui font preuve de parfaites qualités. Mais chez un bon nombre, le manque de qualification, pour les fonctions qu'ils exercent, a créé des mécanismes de défense qui se traduisent par des comportements autocratiques qui bloquent la communication au sein de leurs établissements. Or, le rôle d'un directeur devrait être celui d'un animateur pédagogique.

Evidemment, le directeur doit administrer l'établissement dont il a la charge : prévoir, organiser, décider... Mais ses fonctions essentielles sont celles de guide et de conseiller. Pour ce faire, il est

nécessaire qu'il soit à l'écoute de tous ses collaborateurs. Et écouter pleinement suppose non seulement laisser s'exprimer, mais aussi entrer dans le monde intérieur de celui qui vous parle, pour essayer de percevoir son opinion comme il la perçoit.

Il est en outre indispensable que le directeur soit perçu par les enseignants et les élèves comme un être humain plutôt que comme un demi-dieu. Pour les premiers, le directeur devrait être avant tout un collègue avec qui ils ont des rapports d'égalité et de respect mutuel. Car un climat démocratique dans les rapports directeur-enseignants est le seul qui puisse libérer une communication authentique apte à générer des initiatives pédagogiques et des actions éducatives fructueuses.

● POUR JUGULER LA CORRUPTION

De ce qui précède, il ressort que la corruption et l'immoralité dans l'enseignement secondaire ne sont peut-être pas les maux les plus graves dont souffre notre enseignement, au point de faire l'objet d'une session des directeurs. Une analyse plus objective et impartiale de notre système éducatif révélerait que le réajustement de certains comportements et situations ferait disparaître automatiquement les comportements décriés. Voici quelques propositions à ce sujet :

- Au lieu d'être des réformes de structures éducatives (nombre d'années, branches à enseigner, construction de locaux), les réformes scolaires devraient porter plutôt sur le contenu et la nature de l'éducation dispensée aux jeunes.

■ Il est urgent de définir, en matière d'éducation, une législation déterminant la portée exacte des rapports directeur-enseignants-élèves. Cela permettrait à toute personne lésée dans ses droits de faire punir le coupable, et à l'administration pédagogique de repérer à temps les anomalies.

■ Par ailleurs, nos écoles ont besoin de véritables psychologues scolaires qui soient à l'écoute des élèves et des enseignants afin de décoder à temps les comportements socio-affectifs défilants en vue de les corriger.

■ Enfin, il faudrait organiser un séminaire pédagogique rassemblant les directeurs, les enseignants et les parents pour étudier ensemble le phénomène de la corruption et de l'immoralité dans l'enseignement. Il s'agirait de recenser les situations génératrices de ces maux, leurs causes réelles et les voies de solution. Ce serait alors un séminaire sans amertume, ni parti pris, qui permettrait d'identifier le(s) coupable(s) et de voir comment le(s) écarter.

De cette façon, il sera alors possible de poser le problème fondamental et de tenter de trouver des solutions réalistes. Sinon, les suspicions continueront. Et rien n'empêchera le parent de "voir" l'enseignant, ni la petite demoiselle de "rendre visite" à son professeur de mathématiques la veille de la grande épreuve. Au jugement de notre système d'enseignement, tout le monde devrait avoir droit à la parole !

Alphonse RUTSINDUBA.

Eglise d'ici et d'ailleurs



A partir d'un livre de grande valeur, l'auteur nous livre ses réflexions sur un des sujets qui sera au cœur du prochain "synode africain" : les relations entre les chrétiens (que dans l'Eglise on appelle "laïcs") et ceux qui, au cours de l'histoire, ont pris toutes les responsabilités en main (les "prêtres").

PRETRES ET LAICS DANS L'EGLISE

Souvenez-vous : dans les années d'"environnement du Concile" (1960-1970), nombre d'ecclésiastiques de tous les continents se sont posé le problème de leur identité. Et l'on assista à l'"hémorragie" du clergé ! Hypocritement, nous avons souvent condamné ces prêtres, ces religieux, qui ne pouvaient pas se passer de femmes. Or, la crise est plus profonde : ces clercs ne comprenaient plus quel était leur rôle dans une société en voie de sécularisation : quelle était donc la tâche spécifique du prêtre par rapport à la mission du laïc chrétien ?

Jean Grootaers, théologien laïc, qui fut témoin à Rome du Concile et des différents synodes, a tenté de répondre à ces questions vitales pour l'Eglise, dans son livre *"Le chandelier reste ouvert - Les laïcs dans l'Eglise et dans le monde"* (Centurion, 1988. Nous citerons ce livre sous le sigle J.G.). Nous le suivrons

largement dans notre modeste recherche. Mais avant de lui donner la parole, ouvrons rapidement la Bible pour y lire ce qu'elle nous dit du sacerdoce et du laïc.

L'ANCIEN TESTAMENT

L'Ancien Testament ne nous aidera pas beaucoup; en effet, il ne parle du sacerdoce que pour nous dire qu'il est réservé aux membres de la tribu de Lévi. En principe, ils ne possédaient pas de territoire propre; ils vivaient du produit du culte : la dîme des produits agricoles, les meilleurs morceaux des moutons offerts dans le Temple. Ce devait bien rapporter, puisqu'au temps de Jésus, la caste sacerdotale représentait une puissance économique importante.

Les autres membres du peuple de Dieu s'adonnaient aux activités courantes qui font la vie d'un peuple. Notons que l'ensemble de la nation juive se considérait comme "le Peuple de Dieu", en grec "O LAOS TOUTHEOU", d'où notre terme de "laïc".

JESUS ET LE NOUVEAU TESTAMENT

Jésus va convoquer un nouveau peuple de Dieu, non pas dans la ligne sacerdotale des lévites (lui-même étant de la tribu de Juda était un "laïc"), mais en s'inscrivant dans la ligne des prophètes : rappelez-vous son "discours-programme" prononcé à Nazareth et fortement inspiré du prophète Isaïe (Luc 4, 16-19). Lorsqu'il groupe autour de lui les 12 disciples qui continueront son œuvre, il ne leur donne pas de titre s'inspirant du sacerdoce lévitique, mais il les

appelle "apôtres", envoyés, ce qui à nouveau ressortit au vocabulaire prophétique. Jésus n'a donc pas créé une nouvelle hiérarchie sacerdotale devant remplacer la caste des lévites, mais il a permis que naisse un nouveau peuple qui, après lui, devra imaginer les structures d'organisation nécessaires à sa croissance.

Dans le Nouveau Testament, nous n'allons pas retrouver de structures hiérarchiques de type sacerdotal. Il est significatif que dans la recherche des institutions à mettre en place, Paul, Pierre, Jean et les autres ne feront pas appel au vocabulaire religieux, mais donneront aux responsables des communautés des titres inspirés de la vie courante : les diacres (qui, dans "le civil", étaient les garçons de restaurant), les anciens (qui, dans la vie politique, constituaient le conseil des sages), les évêques (ce mot veut dire "surveillant" : peut-être était-ce les "veilleurs de nuit" ?). Et même l'Épître aux Hébreux, que l'on pourrait à première lecture considérer comme la plus "sacerdotale", insiste à temps et à contretemps pour expliquer patiemment à ses lecteurs (sans doute d'anciens prêtres juifs convertis) que le temps du sacerdoce lévitique est terminé, parce que Jésus, grand-prêtre selon l'ordre de Melkisédech, a supprimé les sacrifices et le culte ancien pour s'offrir lui-même une fois pour toutes (Hé 10, 6-7.9; 7, 14.23-25; 8, 4). Ce sont sans doute les textes les plus "sécularisants" de toute la Bible).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Dans son histoire, l'Église connaît diverses formes de ministères, s'inscrivant souvent dans le contexte économique-politique du temps. Une tendance s'est

cependant dédagée au cours des temps : faire appel à de "spécialistes du sacré" pour diriger les communautés chrétiennes, à tous les niveaux de leur implantation. Et c'est ainsi que se créa une théologie - et avec elle une spiritualité - qui séparait les clercs des laïcs. Ceux-ci devaient écouter, obéir et exécuter, tandis que les premiers détenaient le savoir, le pouvoir, et souvent l'avoir.

Mais voici qu'arriva le Concile Vatican II. Jean Grottaers fait remarquer que "Vatican II a été en 20 siècles le premier concile qui ait consacré 'ex-professo' un décret à l'apostolat des laïcs (il s'agit du décret 'Apostolicam Actuositatem' de 1965). Le fait est peut-être plus significatif en soi que le contenu même du document" (J.G., p. 28).

En effet, au cours de son histoire, l'Eglise hiérarchique avait oublié que tout chrétien devrait avoir son mot à dire dans l'action pastorale; "Finalement, le laïc n'est plus considéré que comme un 'enfant' (littéralement : celui qui ne parle pas) qui jamais n'est ni intellectuellement, ni spirituellement ne deviendra adulte. (On peut appeler) ce phénomène une "excommunication", non pas dans le sens canonique du terme, mais dans sa signification profonde et existentielle. Cela signifie qu'à la longue, le laïc se trouve pratiquement exclu de la 'communauté ou communauté ecclésiale' (p. 6).

L'APPORT DE VATICAN II

Vatican II va remettre l'Eglise sur ses rails, et cela spécialement dans les deux grands textes qui définissent sa raison d'être : "Lumen Gentium" (du 21.11.64) et "Gaudium et Spes" (7.12.65).

Le premier de ces textes consacré à l'Eglise "Lumen des nations" permet de redécouvrir une Eglise dans laquelle toutes et tous ont un rôle à jouer. L'argumentation s'articule selon quatre propositions :

■ La vie chrétienne se vit dans le monde, et donc "les laïcs sont les fidèles qui, après avoir été incorporés au Christ par le baptême, ont été associés au Peuple de Dieu, et rendus à leur manière participants de l'office sacerdotal, prophétique et royal du Christ, et qui exercent pour leur part la mission dévolue au peuple chrétien tout entier dans l'Eglise et dans le monde" (n° 31).

■ L'égalité fondamentale qui existe entre tous les chrétiens leur vient de leur baptême : avant d'être prêtre ou laïc, homme ou femme, on est avant tout membre du peuple de Dieu. St Augustin disait : "Je suis chrétien avec vous"



Pour un dialogue "prêtres-laïcs" au sein de l'Eglise

■ *"L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salvatrice de l'Eglise elle-même. Cet apostolat, tous y sont destinés par le Seigneur lui-même en vertu de leur baptême et de leur confirmation" (n° 33). Ce n'est donc pas en vertu d'un "mandat" venant de la hiérarchie (comme on disait souvent dans l'Action catholique) que le laïc exerce son apostolat, mais parce que tout simplement il est baptisé.*

■ *Il y a entre laïcs et hiérarchie une sorte de mouvement de va-et-vient : d'une part, les laïcs ont le devoir de reconnaître la fonction pastorale de l'Evêque, et d'autre part, celui-ci doit reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité du laïc. D'une part, le laïc a le droit d'attendre de son Evêque encouragements et réconfort, d'autre part, l'Evêque est en droit d'attendre des fidèles une écoute attentive et responsable de ses directives (n° 37).*

● L'EGLISE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Si *"Lumen Gentium"* nous a rappelé l'éminente dignité de tout baptisé, *"Gaudium et Spes"*, la Constitution pastorale consacrée à *"l'Eglise dans le monde de ce temps"*, va montrer les rapports de ce peuple de Dieu avec le monde.

Tentons de résumer en quelques phrases la pensée sous-jacente de ce grand texte conciliaire : les réalités terrestres (progrès technique, découvertes scientifiques, action politique, organisations sociales, combat pour la paix, recherche de la justice, etc...) possèdent leur autonomie propre et leur valeur soi.

Il ne faut donc pas les confondre avec le Royaume de Dieu. Mais *"ce progrès a beaucoup d'importance pour le Royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine"*. Travailler à ce qu'il y ait plus de dignité, de communion fraternelle, de paix et de justice dans le monde, c'est poser des jalons à l'arrivée du règne de Dieu.

La mission de toute l'Eglise, dans toutes ses composantes, consiste donc à aider le monde à devenir *"le lieu du Royaume de Dieu"* (voir les n° 36 à 43). Cet engagement concerne tous les chrétiens, depuis le Pape jusqu'au jeune baptisé. Chacun accomplira cette tâche différemment, selon son charisme et sa situation concrète, mais personne n'est dispensé de manifester que le Royaume de Dieu approche.

● LE SYNODE DES LAÏCS

Ces réflexions de l'assemblée conciliaire furent approfondies par le synode sur les laïcs qui se réunît à Rome du 2 au 29 octobre 1987. Quelles en furent les caractéristiques ou comparaison au Concile ?

■ Tout d'abord la présence des Eglises venant du Tiers Monde, relativement peu nombreuses au Concile. L'Amérique latine apporta sa théologie de la libération, l'Afrique parla d'inculturation, l'Asie attira l'attention sur la rencontre des cultures.

■ Ensuite le synode permit d'insister sur un certain nombre de points, évoqués déjà par le Concile, mais pas suffisamment approfondis. Citons les rapidement :

- **refus de tout dualisme ecclésiologique** : le laïc n'est plus défini comme un chrétien non-prêtre, ou un chrétien qui vit dans le monde, comme si le prêtre vivait sur une autre planète : "*C'est l'Eglise tout entière qui doit être présente dans le monde : il n'existe pas une dualité de mission*" (J.G., p. 121).
- **Au terme de "laïc", le synode préfère celui de "fidèle"** (Christifidèles en latin) applicable à tout chrétien : on est d'abord fidèle de et à Jésus-Christ, avant d'être laïc, religieux ou prêtre.
- Le synode estime que les ministères non-ordonnés doivent pouvoir être exercés par tout chrétien, qu'il soit homme ou femme.
- "*La formation des chrétiens est une requête fondamentale pour leur participation active à la vie et à la mission de l'Eglise*" (J.G., p. 143).
- Le **sacrement de mariage** - et ceci est nouveau - engage les époux à devenir les témoins de l'Evangile dans leur vie conjugale, familiale, professionnelle.
- L'**option pour les pauvres** est partie intégrante de l'évangélisation.
- Les **jeunes, et même les enfants**, sont acteurs de la pastorale qui les concernent.
- L'**inculturation du message évangélique** dans les différentes cultures est une tâche urgente assignée aux Eglises locales.

● QUELQUES CONSEQUENCES

Pouvons-nous tenter une conclusion ? Oui, à condition qu'elle soit le point de départ d'un débat et d'un dialogue. Nous nous sommes posé la question au

début de cet article : qu'est-ce qui distingue le laïc du prêtre ?

► Rappelons tout d'abord ce qui nous réunit tous dans une même identité : nous sommes tous et toutes membres du peuple de Dieu, participant à l'unique sacerdoce du Christ, à sa mission prophétique et à l'annonce de la venue du Royaume. Rappelons St Augustin : "*Je suis chrétien avec vous*".

► D'autre part, l'histoire l'a montré, une communauté, une fois que ses membres deviennent un peu nombreux, éprouve le besoin d'un minimum d'organisation : l'anarchie n'a rien à voir avec l'esprit d'initiative ou la spontanéité des enfants de Dieu ! St Paul, un homme libre s'il en fut, a lutté contre les désordres dans les assemblées : si donc chacun reçoit des responsabilités, toutes ne sont pas à situer sur un même niveau. St Paul prévoit que dans la communauté, il faut : des apôtres, des prophètes, des enseignants, des gens qui font des miracles (mais ça vient comme en supplément), des guérisseurs, des gens qui assurent l'entr'aide, des gens qui parlent en langue (mais c'est presque une concession de la part de Paul. Il faudrait relire tout le chapitre 12 de 1 Cor. pour bien saisir que Paul ne met pas tout sur le même plan et qu'il se méfie du spectaculaire).

● LES MINISTÈRES

Il y avait donc dans l'Eglise des débuts, il y a dans l'Eglise actuelle, et il y aura dans l'Eglise de demain, des chrétiens appelés par le Seigneur et par la communauté à prendre en charge certains secteurs d'activités. Et selon l'importance de ces secteurs,

la charge reçue - qui sera toujours un service, et jamais une source de revenus ou d'honneur - sera ou ne sera pas sanctionnée par la réception d'un sacrement qui "ordonne" quelqu'un à l'accomplir. A la page 93 de son livre, Jean Grootaers cite le Père Congar qui propose de distinguer trois niveaux de ministères dans la peuple de Dieu :

- **des services occasionnels et spontanés** : catéchistes bénévoles, animateurs liturgiques, conseillers conjugaux (ajoutons pour le Rwanda : responsables locaux de Caritas, "officiers" de la Légion de Marie, responsables d'un comité de développement, chef Xaveri, etc...).
- **des services plus stables, organisés en fonction des besoins habituels de l'Eglise** : Catéchistes permanents, lecteurs, auxiliaires paroissiaux (paroissiales). Disons encore : présidents de centrale, responsables de communauté de base, ministres de l'Eucharistie, etc...
- **des services ordonnés, sanctionnés par le sacrement de l'Ordre, dont les trois degrés sont le diaconat (qui peut être permanent ou non), le sacerdoce et l'épiscopat.**

Ces trois types de services, loin de s'opposer mutuellement, se complètent et s'appellent les uns les autres. Il nous faut donc supprimer la dichotomie "prêtre-laïc" pour nous mettre tous au service du peuple de Dieu, à la suite de celui que se fit Serviteur jusqu'à en mourir sur une croix. *"Je suis chrétien avec vous et évêque pour vous"*, disait St Augustin.

Michel DONNET.



"Équipes Enseignantes" : à lire ce nom, on pourrait croire qu'il s'agit d'une association ou d'un syndicat pour la promotion des intérêts des enseignants. Tel n'est pas le cas, comme le démontre clairement le texte suivant, qui brosse l'identité et la spécificité de ces Équipes Enseignantes.

QUE SONT LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES?

Nous avons tenu au mois de juillet, à Kigali, deux sessions. A la première, participaient les membres du Conseil National, soit quatre ou cinq délégués par diocèse (un seul diocèse n'était pas représenté). A la seconde, étaient présents les responsables d'une vingtaine d'équipes du diocèse de Kigali. Le thème était le même pour les deux sessions. Un thème vraiment d'actualité à ce moment historique de la vie du Rwanda : *Démocratie, Église et Évangile*.

PROFONDES INTERPELLATIONS

Débats passionnants, recherche commune dans un esprit et selon une méthode vraiment démocratiques, sur les problèmes qui nous concernent, nous, enseignants, au plus vif de notre conscience : la démocratie comme valeur morale et comme régime politique; le multipartisme; la démocratie et la presse, l'informa-

tion; la séparation des pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire; la démocratie et le développement de tout l'homme, de tous les hommes. L'Evangile dit-il quelque chose à propos de la démocratie ? Si oui, quoi ? L'Eglise peut-elle prôner à l'extérieur d'elle-même la démocratie, sans pratiquer en son sein un vrai dialogue, un vrai débat ? Comment l'Eglise peut-elle et doit-elle se situer face au multipartisme ? De même, quelle attitude et quel engagement doit prendre chaque chrétien ?

A voir quelques unes de ces questions, on peut deviner l'intensité et la richesse de la réflexion et des discussions durant ces journées vécues dans un esprit de chaude fraternité, de franche liberté et de vraie transparence. Quelques unes des conclusions, communes aux deux sessions, vous feront percevoir, certainement mieux qu'une définition abstraite, ce que sont, ce que veulent être, les Equipes Enseignantes.

UN ENGAGEMENT TOTAL

Dans les circonstances actuelles de démocratisation du pays, les Equipes Enseignantes du Rwanda se sont engagées à renforcer la vie démocratique d'abord à l'intérieur d'elles-mêmes, en donnant la priorité au partage des idées et des expériences. La priorité est au dialogue et au débat pour un approfondissement de la foi à partir des problèmes concrets des équipiers vivant dans la société et dans l'Eglise. Tout cela, en définitive, pour soutenir l'action et les engagements de chacun. Les équipes se sont engagées à former et à informer leurs membres, formation et information étant des garanties de la vie démocratique dans le pays.

Dans la société, les Equipes Enseignantes lutteront, par souci d'égalité et de solidarité, pour faire intégrer à part entière tous les exclus de la société: les pauvres, les sans-travail, les handicapés, les enfants de la rue, les orphelins... Elles créeront en dehors des équipes elles-mêmes, des lieux, des occasions qui favoriseront l'expression libre des opinions sur les événements et les problèmes du pays. Elles feront tout pour enseigner les principes et les exigences morales de la vie démocratique et de la solidarité nationale et internationale.

AU SEIN DE L'EGLISE

Dans l'Eglise au Rwanda, les Equipes Enseignantes essaient de s'engager dans les communautés de base, et de les soutenir, pour qu'elles soient plus vivantes, plus témoignantes et plus servantes. Elles s'efforcent de développer la collaboration à l'intérieur de l'Eglise entre toutes les communautés ecclésiales qui la composent. Elles s'appliquent aussi à susciter l'esprit de dialogue et de débat dans l'Eglise, afin que les chrétiens soient adultes et responsables, toujours en recherche pour plus de justice et de solidarité, parce que l'annonce de la Bonne Nouvelle (l'Evangélisation) passe par la mise en œuvre de la justice et de la solidarité. *"Le combat pour la justice est partie intégrante de l'évangélisation"* (Synode des Evêques à Rome, 1972).

On le voit donc, les Equipes Enseignantes ne sont ni un syndicat, ni un parti, ni même une simple association. Elles sont un mouvement d'Action catholique spécialisé pour les enseignants des écoles publiques officielles, subsidiées ou privées, de tous les sec-

teurs de l'enseignement donc. C'est un mouvement de laïcs. Mouvement d'éducateurs conçu par eux et pour eux, en vue de se rendre utiles à la société et à l'Eglise, en prenant leurs responsabilités d'éducateurs et de baptisés. Les Equipes Enseignantes sont des lieux où les consciences s'éveillent en permanence aux responsabilités familiales, sociales, culturelles, politiques et ecclésiales. Des lieux d'où elles promeuvent l'esprit de communauté. Des lieux où sont cultivés la solidarité et le sens du bien commun. Des lieux de ressourcement et de formation humaine et chrétienne.

APPROFONDISSEMENT DE LA FOI

En équipe, les enseignants réfléchissent et approfondissent leur foi, pour participer à la transformation de leur milieu scolaire, social et ecclésial pour plus de justice, de liberté et d'égalité dans toute la société. Ces objectifs sont poursuivis par la mise en pratique de la méthode qui se résume en ces quelques mots clés: *voir, constater avec attention et rigueur; juger à la lumière des exigences morales et évangéliques; agir, s'engager avec les autres, évaluer son action, son engagement; prier.*

Ainsi, naissent des initiatives individuelles ou collectives variées: voyages d'études, veillées culturelles, alphabétisation des adultes, création de bibliothèques, etc...

Les Equipes Enseignantes sont donc des lieux où l'on vient prendre des forces pour être davantage hommes et chrétiens, responsables et actifs dans la société et l'Eglise.

Pélagie UWIMANA.



Une première dans l'Eglise catholique du Rwanda à Rome: parler ouvertement de l'épineux problème interethnique et régionaliste dans notre pays. Malgré le caractère limité des débats, une journée, cette initiative pourrait servir d'exemple à toute la société rwandaise.

PROBLEME ETHNIQUE ET REGIONALISTE SUR LE TAPIS A ROME

En date du 21/04/1991, à Rome, dans les locaux du Collège Pontifical Saint-Paul, se déroule une journée de méditation et de réflexion chrétienne sur la situation de crise qui prévaut au Rwanda depuis octobre 1990. Près d'une trentaine de participants (prêtres, religieux et religieux étudiants à Rome) avaient répondu au rendez-vous.

Le conférencier du jour est le Père Dominique AMMAN, de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Au terme de son apostolat de trois ans au Rwanda qu'il a quitté en janvier 1991, quelques mois après le déclenchement de la Guerre d'octobre, le missionnaire est invité à porter un regard évangélique sur ce qui menace l'harmonie interethnique et régionale dans l'Eglise et la société rwandaise.

La conférence et la messe concélébrée occupent la matinée. Dans l'après-midi, les discussions en petits groupes et en assemblée générale battent leur plein. Le caractère labou du problème interethnique et

régionaliste cède la place à la franchise d'une expression libérée. Les langues se délient comme à la Pentecôte où l'assemblée internationale se comprend à demi-mots; en effet, pour produire et échanger l'information, le code en vigueur est celui de l'amour. C'est sûr, le langage de l'amour n'a pas besoin d'interprète, intermédiaire entre l'aimant et l'aimé. Telle est l'ambiance de cette date mémorable au sein de la génération actuelle des prêtres, religieux et religieuses rwandais étudiants dans la "Ville éternelle", centre de la catholicité.

● "IL EST GRAND, LE MYSTÈRE HUTU-TUTSI"

Le lendemain, je rencontre un confrère qui n'a pas participé à la récollection. Je lui vante les bienfaits et le succès de la journée. Avec un humour mêlé de scepticisme, il me répond : *"De grâce, ne vendons pas la peau de l'ours... car il est grand le mystère hutu-tutsi"*.

Face à la complexité de la question ethnique et régionaliste, notre confrère fait droit au doute méthodique : une seule journée de récollection suffit-elle pour balayer du revers de la main une montagne de tensions et de rancœurs accumulées dans l'histoire des institutions socio-politiques rwandaises ?

Si notre société est en crise aujourd'hui, elle a longtemps agonisé sous les assauts violents du démon de l'ethnisme et du régionalisme. Ce même diable n'a-t-il pas hanté, et ne hanterait-il pas encore maintenant, certaines des communautés de prêtres, religieux et religieuses ? A cette interrogation, la communauté de Rome répond unanimement par l'affirmative.

De toute façon, on ne peut ôter à cette rencontre de prière et de réflexion son cachet d'être une grande première dans la vie de l'Eglise et de la société civile, où l'on a toujours enveloppé ce problème d'un silence hypocrite. Du même coup, ne s'avère-t-il pas insoluble, "INSOUBE" en kinyarwanda, puisqu'il ne peut être résolu qu'après un long cheminement de dialogue entre les antagonistes ?

A l'issue de la journée, le secrétariat de la communauté rwandaise des prêtres, religieux et religieux étudiants à Rome, a rédigé un document provisoire de synthèse sur le déroulement des activités. Il reste à le discuter en assemblée plénière, pour en tirer des conclusions et des recommandations et en faire une charte des participants. Puisse ce document inspirer de bonnes idées aux principaux acteurs du processus de changement des mentalités au sein de l'Eglise et de la société rwandaise !

Emmanuel GASANA.



HATTON AND COOKSON RWANDA
VENTE EN GROS
BP 86 KIGALI

TELEPHONE : 75321
TELEX : 22503 HATTON RW

Départements :

- Alimentation - Boissons - Quincaillerie
- Matériaux de construction
- Textiles : Wax - Kitenge - Tissus divers
- Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER
- Electroménagers BAUKNECHT et ELECTROLUX
- Chauffe-Eau SITAM
- Pièces de rechange

NAIROBI: RENCONTRE INTERECCLESIALE SUR LA GUERRE D'OCTOBRE

Une Conférence sous-régionale sur les réfugiés rwandais s'est tenue du 19 au 22 août 1991 à Nairobi sous la tutelle de la CETA (Conférence des Eglises de Toute l'Afrique). Etaient conviées à la réunion, les Eglises protestantes et catholiques ainsi que des délégations gouvernementales des principaux pays d'accueil : le Burundi, l'Uganda, la Tanzanie, le Zaïre, le Kenya et bien sûr le Rwanda. De même que des organisations intergouvernementales : le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et l'Organisation de l'Unité Africaine, et des organisations ecclésiales : le Conseil Oecuménique des Eglises (COE) et la CETA.

Les Eglises du Rwanda, du Zaïre, du Burundi et de la Tanzanie ont envoyé des représentants alors que seuls le Rwanda et le Kenya envoyèrent des délégations gouvernementales. Les délégués des réfugiés sont venus du Burundi, de l'Uganda et de la Suisse.

INITIATIVE DE LA CONFERENCE

La Conférence s'est déroulée sous l'animation d'un modérateur proposé par le COE et la CETA, en présence de représentants de haut niveau de ces deux organisations. L'initiative de cette rencontre revint au Conseil Protestant du Rwanda, qui l'a lancée au mois de février 1991 en réaction à la guerre menée contre le Rwanda depuis le 1er octobre 1990 par des anciens réfugiés enrôlés dans l'armée oughandaise. The proposi-

DIALOGUE N° 149 Novembre-décembre 1991
tion fut alors soumise à la fois à la CETA et au COE pour en prendre la responsabilité.

Selon le Pasteur Michel TWAGIRAYEHE, président de l'Eglise presbytérienne au Rwanda, vice-président de la CETA et un des promoteurs de la convocation, le but poursuivi était d'examiner le rôle des Eglises de la sous-région dans le rapatriement des réfugiés rwandais, leur intégration sociale au Rwanda ou dans les pays d'accueil. Il est à signaler que le secrétaire général de la CETA, le pasteur José CHIPENDA, avait séjourné au Rwanda du 3 au 14 mai et mené des discussions avec les autorités politiques et ecclésiastiques de haut rang, dont le président de la République, au sujet de cette initiative.

CADRE DES DEBATS

Selon le HCR, le nombre des réfugiés rwandais vivant dans les pays sus-mentionnés s'élève à 528.000 personnes. Or l'intégration d'un demi million de personnes dans un pays d'une superficie de 26.000 km² et qui compte déjà 7,5 millions d'habitants s'annonce un casse-tête. Le pasteur TWAGIRAYEHE nous a déclaré que les Eglises du Rwanda ont discuté avec leurs Eglises-sœurs, avec la participation effective des délégués des réfugiés, de la solution du problème, selon les trois options offertes par le gouvernement rwandais, à savoir :

- retour volontaire des réfugiés au Rwanda;
- naturalisation dans le pays d'accueil;
- installation dans les pays d'accueil tout en étant titulaire d'un passeport et de la nationalité rwandaise.

● POUR LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS

Les Eglises du Rwanda souhaitent pouvoir amener leurs interlocuteurs à aider les réfugiés à prendre la décision de leur choix. A l'issue de la réunion, le pasteur TWAGIRAYESU a déclaré qu'ils ont pu se mettre d'accord, notamment sur la poursuite des contacts, la prochaine réunion devant se tenir à Kigali. Ils ont aussi identifié le rôle de chaque partie (Eglises-gouvernement rwandais-réfugiés-organisations internationales) pour la recherche d'une solution durable. A ces réfugiés, comme au groupe Inkotanyi qui a opté pour la guerre, le gouvernement de Kigali a renouvelé l'offre d'amnistie générale et de participation au processus démocratique multipartite désormais ouvert à tous.

Il faut ajouter en terminant que la délégation rwandaise comprenait à la fois des représentants des Eglises protestantes, et de l'Eglise catholique (dont le président de la Conférence Episcopale, Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, évêque de Kabgayi) ainsi que des représentants du Gouvernement.

Tharcisse GATWA.

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594

LE B.I.C.E.R.

Voilà une initiative intéressante prise par l'Eglise catholique du Rwanda. Face à une certaine désinformation, dont beaucoup se sont plaints à juste titre, l'Office National Catholique des Moyens de Communication Sociale a décidé de publier des nouvelles, d'ordre religieux surtout, aussi bien pour informer les Rwandais de ce qui se passe dans leur Eglise, que pour faire connaître à l'extérieur du pays ce que celle-ci réalise.

En fait, c'est à partir du 26 mars 1991, que des communiqués, souvent rédigés de façon très succincte, informent chaque semaine des principales activités de l'Eglise ou d'autres événements. Ces communiqués émanent du BICER (Bureau d'Information de la Conférence Episcopale du Rwanda).

A ce jour, à notre connaissance, une trentaine de communiqués ont ainsi été publiés. Les premiers ont été peu répercutés, aussi bien au Rwanda qu'à l'étranger. Depuis le 3 juin, la plupart des communiqués ont été retransmis, surtout à l'étranger, par différents organes de presse : Radio Vatican, agence de presse APIC/KIPA de Fribourg (Suisse), BIA (Bulletin d'Information Africaine) de Bruxelles (Belgique), etc. Ce qui semble encore faire défaut, c'est leur répercussion à l'intérieur même de l'Eglise du Rwanda.

A ce sujet, il faut dire que l'information n'y est pas toujours bien donnée. A part le journal Kinamata qui, malheureusement et malgré un effort de renouveau, voit le nombre de ses abonnés diminuer ces derniers temps, à part les bulletins diocésains dont

l'audience est limitée, l'information ne se transmet guère sinon, mal, de bouche à oreille.

Signalons cependant que la revue "*Urumuli rwa Kristu*" veut pallier ce manque de formation et d'information chrétiennes dans le pays. Cette revue ne paraît que 3 fois par an, mais elle aborde des questions essentielles, peu débattues ailleurs. Ainsi, le n° 7 "*Kiziziya n'amashyamba menshi*" (l'Eglise et le multipartisme) répond à un besoin évident, celui d'éclairer les laïcs sur cette question d'actualité.

L'Eglise peut encore utiliser un autre canal d'information, celui de la Radio, grâce aux émissions religieuses. Beaucoup se plaignent de ce que, en kinyarwanda surtout, ces émissions soient encore du genre "prédication" et donnent peu d'informations. Ne faudrait-il pas aussi que la Radio elle-même donne davantage d'informations religieuses à l'intérieur de ses bulletins d'information ?

Le BICER pourrait aider dans ce domaine : ses communications destinées aux agences du pays pourraient être repris aussi bien par l'ARP (Agence Rwandaise de Presse) que par la Radio. Bien sûr tous n'ont pas la même importance. Mais il faut le dire, actuellement, peu d'informations religieuses d'intérêt national sont données par les canaux officiels, sauf dans les cas où les autorités du pays (Président de la République ou Ministre) sont présentes.

Une chose est certaine en tout cas : si le BICER a commencé de façon intéressante, sa création met en lumière un problème réel au sein de l'Eglise catholique au Rwanda : celui de la communication à l'intérieur même de l'Eglise.

GUY THEUNIS.

Libres propos

VERITE A REBROUSSE-POIL

Ouf... tout rentre dans l'ordre ! On avait bien dit que le communisme fossoyait sa propre tombe... Voilà qui est fait. Tourbons la page et le disque. Et laissons le temps à la "démocratie" de digérer les régimes totalitaires. Toute information discordante ne provoque qu'agacement.

De même, l'opinion occidentale a "décidé" que l'apartheid était jugulé en Afrique du Sud. Elle a décidé aussi que M. De Klerk inspire confiance et que Mandela est son ami. A quoi bon dès lors maintenir les "sanctions" économiques ? Aucun organe de presse occidental - ou presque - ne veut écouter les militants qui affirment qu'en fait les pilliers de l'apartheid n'ont pas été ébranlés. On a décidé de ne pas les croire et de les ignorer. C'est tellement plus facile !

A la dernière page d'un quotidien catholique, sous la rubrique "*Vite dit*", vous lisez que 312 enfants des rues de Sao Paulo ont été assassinés au cours des premiers mois de 1991. D'autres sont kidnappés pour alimenter le trafic d'organes à greffer sur des malades américains ou européens. "*Vite dit*..." pour ne pas déranger plus qu'il ne le faut des convictions suafaites et reposantes. Tâche redoutable que celle du journaliste : dire le conflit quand tout le monde ne parle que de paix; débusquer les embrouilles sous le langage de la conciliation; dénoncer les entorses à la liberté dans le discours multipartiste. Bonne vie et bon courage à DIALOGUE.

GUY MASY.

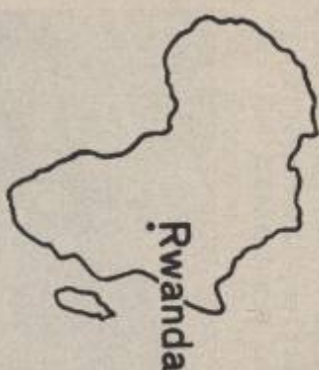


est opérationnelle, comme annoncé
depuis le 8 juillet 1991,
dans ses Nouvelles Installations situées
au PARC INDUSTRIEL de GIKONDO

B.P. 448 KIGALI/Rwanda • ☎ 75034 - 75452 - 74438 - 74439
Télex 92547 • Téléfax 950 - 74681

SUZUKI RENAULT MAZDA

Garnet



AOÛT -

SEPTEMBRE

1991

LA GUERRE D'OCTOBRE

Alors que les "Inkotanyi", les forces du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), annonçaient dans les médias à l'étranger, qu'à partir du 5 août, ils observeraient "un cessez-le-feu unilatéral", ce jour-là, ils lancèrent une nouvelle attaque en commune Muvumba, au Mutara, entrant cette fois à l'intérieur des terres.

Arrivés au Centre de Rukomo vers 5h 30, ils y ont incendié 8 camionnettes et 1 camion de commerçants, sur le point de partir pour Kigali, chargés de haricots, de maïs ou de casiers de bière vides. Ils ont ensuite défoncé des portes, réclamant de l'argent et

pillant. Les assaillants n'ont, cette fois-ci, tué personne. Blindés et renforts de l'armée rwandaise arrivèrent de Nyagatare vers 7h, ramenant l'apaisement parmi de nombreuses personnes déplacées qui logeaient sous des tentes à Rukomo et avaient fui dans tous les sens. Ils obligèrent les "Inkotanyi" à retourner d'où ils étaient venus, en Uganda.



Véhicules incendiés à Rukomo le 5 août

Début septembre, il y eut de nouvelles attaques : le 1er et le 2, dans le col entre les volcans Gahinga et Muhabura; le 3, contre le pont de Gatuna, poste frontière sur la route de Byumba à Kabare; le 5, les attaquants firent sauter un pont dans le secteur de Kabare de la commune Kinyambi, et le 6, ils attaquèrent le dispensaire de la paroisse catholique de Nyarurema : à la roquette, ils démolirent une partie innoculée de la maternité et endommagèrent le stock des médicaments, ainsi que l'ambulance.

● VICTIMES DE GUERRE

Actuellement, on recense 117.492 déplacés de guerre dont 52.000 pour la préfecture de Ruhengeri et 65.492 pour celle de Byumba. Le président de la République les a visités, le mardi 17 septembre. La Croix-Rouge, Caritas, ainsi que d'autres organismes, aident ces personnes déplacées. Plus de 253.896.700 Fw auraient été dépensés jusqu'à présent.

Le mardi 10 septembre, un avion de type Foker 27 de la compagnie aérienne civile Scibe-Zaïre, en provenance de Kigali, a essuyé des tirs de l'Armée Nationale Ugandaise, alors qu'il venait de dépasser la frontière en direction de Beni. Endommagé, l'appareil a dû faire un atterrissage d'urgence à l'aéroport de Goma. Heureusement, il n'y eut qu'un seul blessé sur les 13 passagers.

● RENCONTRES DIPLOMATIQUES

Il y a près d'un an que l'attaque des Inkotanyi a été lancée à partir de l'Uganda. Mais les tractations entre le gouvernement rwandais et le F.P.R. ne sont guère avancées. Du 15 au 17 septembre, il y a eu des contacts directs à Gbadolite, au Zaïre. Pour le moment, il ne semble y avoir aucun résultat concret.

Pourtant, le président de la République était allé fin août dans plusieurs pays (Libye, Nigéria, Zaïre), avant de rencontrer, le samedi 7 septembre à Gbadolite, le général Ibrahim BABANGUIDA du Nigéria, président en exercice de l'OUA; le président MOBUTU du

Zaïre, médiateur désigné pour le conflit rwandais; le président Pierre BUYOYA du Burundi; le vice-président John MALECELA de Tanzanie et le 2e vice-premier ministre et ministre des Affaires Etrangères de l'Uganda, Paul SEMOGGERERE.

A ce sommet de Ghadolite, il a été décidé de restructurer le groupe d'Observateurs Militaires neutres (G.O.M. cf DIALOGUE n° 147, p. 131). Le général tanzanien, Hashim MBITA, président du G.O.M. sortant, avait reconnu le 27 août que sa mission avait échoué.

Dorénavant, le G.O.M. comptera 30 officiers (15 du Nigéria et 15 du Zaïre) et sera commandé par un officier supérieur du Nigéria, le général OPAREY. Celui-ci est arrivé au Rwanda et a rencontré le président de la République, le 19 septembre 1991.

10e EXPOSITION COMMERCIALE

La semaine d'inauguration des projets a commencé le lundi 29 juillet pour se terminer le 6 août. Elle n'a pas eu, cette année, autant d'impact sur la population que les années précédentes.

Par contre, la dixième exposition commerciale nationale, qui s'est tenue dans les locaux du Groupe Scolaire Notre Dame de Citeaux à Kigali, du 1er au 8 août, a connu une affluence inattendue. Etait-ce dû, à la présence, pour la première fois, d'exposants tanzaniens et kenyans ? Ou bien, les habitants de Kigali et d'ailleurs qui, depuis près d'un an, n'ont plus l'occasion d'assister aux matches de football et autres spectacles, ont-ils voulu porter leur curiosité sur l'artisanat rwandais ? Ou est-ce parce que,

pour la première fois, Radio Rwanda a émis en direct chaque jour, à partir de 14h ?



Le ministre NZABAHIMANA clôture l'exposition

Domage, comme l'a souligné le Ministre du Commerce de la Consommation, M. François NZABAHIMANA, que certains producteurs ne se manifestent qu'à l'occasion des expositions. N'est-il pas temps que les hommes d'affaires rwandais comprennent que c'est à eux d'aller à la rencontre du client et non l'inverse ?

LES CHANGEMENTS POLITIQUES

Les 5 partis politiques qui avaient annoncé leur création à partir du 30 juin, sont désormais reconnus. Début août, Radio Rwanda a annoncé l'agrément officiel par le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, du M.D.R. (Mouvement Démocratique

Républicain), du M.R.N.D. (Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement) et du P.S.D. (Parti Social Démocrate). Quelques jours plus tard, ce fut le tour du P.D.C. (Parti Démocrate Chrétien) et du P.L. (Parti Libéral). Depuis lors, ces partis tiennent des meetings à Kigali et à l'intérieur du pays. Pas un dimanche ou un jour de congé où il n'y ait, actuellement, des rencontres politiques importantes.

Un autre parti a vu le jour le 18 août : le P.S.R. (Parti Socialiste Rwandais). A l'hôtel "La Vedette" à Nyamirambo, le programme et les statuts de ce parti ont été signés et les membres du Bureau exécutif provisoire ont été présentés.



Les membres du Bureau exécutif provisoire : de gauche à droite : Jean-Baptiste MBERABAHIZI, François ZITONI, Georges France HATEGEKIMANA, porte-parole du parti, Dr Antoine NTEZIRYIMANA, 1er secrétaire national provisoire, Médard RUTIJANWA, Mathias DUSA-BUMUREMYI et Callixte KARANGWA.

Selon "La Relève", Georges France HATEGEKIMANA, a déclaré : "Nous utiliserons les 20 prochaines années pour expliquer aux Rwandais les fondements de notre socialisme, et ce n'est qu'après cette période que nous chercherons à aller au pouvoir..." (La Relève n° 190 du 13 au 19 septembre 1991, p. 5).

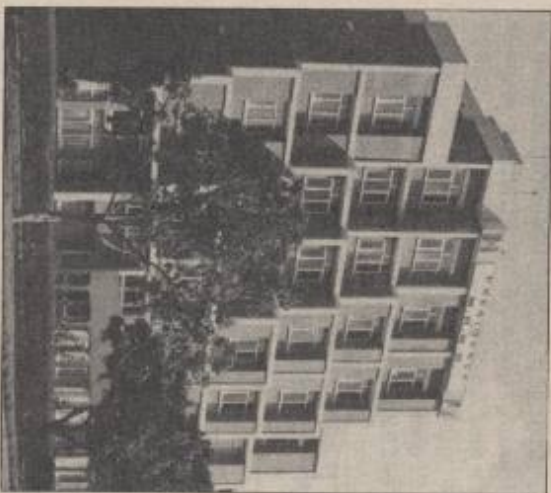
● RENCONTRE PRESIDENT ET RESPONSABLES DES PARTIS

Le 5 août, le président de la République a rencontré au village URUGWIRO, les responsables des 5 partis politiques légalisés. A l'ordre du jour, un échange d'idées sur la guerre que les Inkotanyi continuent à entretenir par des attaques lancées à partir de l'Uganda et le sommet régional de Gbadolite sur le conflit rwandais.

Pour la presse gouvernementale, cette rencontre fut un succès. Mais plusieurs partis ont par la suite déclaré qu'ils ne participeraient plus à ce genre de réunion, à moins que certaines conditions ne soient réunies :

- que le président de la République ne soit plus membre d'un parti;
- que les organes prévus par la nouvelle Constitution soient mis en place;
- que ces rencontres servent à préparer la Conférence Nationale Souveraine.

En effet, le M.D.R., le P.D.C., le P.L., et le P.S.D., avaient estimé, dans un communiqué commun du 31 juillet, que "c'est le seul cadre qui permettra de trouver des solutions appropriées aux grands problèmes auxquels notre pays est actuellement confronté".



La présidence du MNRD a quitté ses anciens locaux

COMITE DE CONCERTATION

Trois partis reconnus, le M.D.R., le P.S.D. et le P.L., ont décidé de mettre sur pied un cadre de concertation et ont signé, le 7 septembre, une Convention en ce sens. Les 11 et 12 septembre, passant en revue la situation politique du pays, ils ont examiné les points importants du moment (sommet de Gbadolite et ses conclusions; utilisation de la radio nationale, remise du patrimoine du MRND sans audit, etc.). Dans leur déclaration commune, ils ont réaffirmé leur position "selon laquelle seul un Gouvernement d'Union Nationale de transition issu de la Conférence Nationale et Souveraine est susceptible de mener le pays vers un système démocratique authentique".

PATRIMOINE DU MRND

Le 14 août, les membres du Comité National du MRND (rénové) ont décidé de donner à l'Etat le patrimoine du MRND et ont chargé le Secrétaire national de mettre rapidement en application cette décision. Cette remise du patrimoine s'est faite le 5 septembre.

● UN BOURGEMESTRE QUITTE OFFICIELLEMENT LE M.R.N.D.

Le Bourgmestre de la commune Rushashi, M. Vincent MUNYANDAMUTSA, a adressé, le 15 septembre, au préfet de la préfecture de Kigali, une lettre officielle où il annonçait son départ du M.R.N.D. Ce qui motive sa décision, ce sont "les nombreux comportements antidémocratiques de certaines autorités du M.R.N.D.". Il s'engage à ne favoriser ni contrecarrer aucun parti politique. Il n'adhérera à l'un de ceux-ci qu'après mûre réflexion.

RECENSEMENT

Le deuxième recensement général de la population et de l'habitat au Rwanda a eu lieu du 16 au 30 août, 13 ans exactement après le 1er recensement. Le Ministre du Plan, M. Augustin NGIRABATWARE a déclaré que les travaux de ce recensement se sont bien déroulés. Une enquête dite post-censitaire a eu lieu du 16 au 30 septembre. Elle a pour objet l'évaluation des résultats de ce second recensement. On espère une publication assez rapide des données récoltées.

REJET DE LA LOI SUR LA PRESSE

Par arrêté ministériel n° 46/11.02/91 du 5 septembre 1991, la Cour Constitutionnelle du Rwanda a jugé la nouvelle loi sur la presse "contraire à la Constitution". Selon cette Cour, l'article 32, stipulant que la procédure de l'obtention de la carte de presse

est fixée par arrêté présidentiel, "comporte par nature des formalités, des délais et des conditions de fonds dont l'observation emporte déchéance du droit qui y est subordonné".

L'Association des Journalistes du Rwanda (A.J.R.) se réjouit évidemment de cette décision de la Cour Constitutionnelle : elle avait remis une note au C.N.D. montrant que cette loi était fondamentalement répressive.

LETRE PASTORALE DES EVEQUES CATHOLIQUES

Nous avions omis de signaler la parution, le 31 mai dernier, de la lettre pastorale des évêques catholiques du Rwanda "La vérité fera de vous des hommes libres" (Jn 8,32). Comme celle-ci a été publiée intégralement par l'Observateur Romano (édition hebdomadaire en langue française) dans son n° 2174 du 20 août 1991, nous voudrions en citer certains passages plus importants :

- Voici quelques unes des attitudes démocratiques : le respect de la liberté de la personne, la défense du bien commun, l'élection des dirigeants, la séparation des trois pouvoirs, la liberté de pensée et de parole pour tout individu (n° 8);
- Notre Rwanda sera en authentique démocratie le jour où il sera gouverné "par un Etat de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine" (n° 9);
- La politique de notre pays fera honneur à l'idéal démocratique lorsqu'elle défendra le peuple tout entier en privilégiant les pauvres et les laissés-pour-compte (n° 10).

Après avoir souligné que selon les lois de l'Eglise, évêques, prêtres, diacres, religieux et religieuses ne peuvent participer à la direction d'un parti, la lettre continue :

- "Chers laïcs, adhérez au parti qui a un programme constructif, c'est-à-dire non fondé sur des exclusions d'inspiration ethnique, régionaliste et religieuse, programme qui ne sépare pas les riches des pauvres, mais combat les divisions et les intrigues, l'intolérance et l'oppression susceptible de conduire au meurtre (...).

- Il ne faut pas transformer les établissements scolaires en centres de discussion des partis. Les conseils de colline, l'action catholique ne se prêtent pas, non plus, à être le théâtre de débats politiques (n° 25).

Cette lettre a été écoutée avec attention par les chrétiens. Mais tous ne sont pas d'accord avec son contenu. Exemple en est la réaction de Mgr Jean-Baptiste HATEGERA, dans le Bulletin du diocèse de Nyundo : à propos du passage interdisant aux religieux et au clergé toute participation active aux partis politiques, il dit : "L'emballage canonique d'interdits leur suffira-t-il pour ne plus mouvoir un pouce ? Se priveront-ils du luxe de réfléchir à haute voix ? Et que devient leur réserve, lorsque les évêques ajoutent : il est bon pourtant que les évêques, les prêtres, les diacres, les Frères et les Soeurs suivent de près les programmes politiques visant la construction de la nation".

Et de conclure : "La hiérarchie aiderait davantage les religieux et le clergé par des éclaircissements particuliers plus positifs et pratiques" (Civitas Mariae n° 404, juillet 1991, p.6-7).

DIFFÉRENT MGR SEBUNUNGURI - MGR NDANDALI

Les 2 et 3 septembre, un communiqué radiophonique de Mgr Adonia SEBUNUNGURI, archevêque-évêque du diocèse de Kigali de l'Eglise Episcopale du Rwanda (E.E.R.) annonçait la destitution définitive de Mgr Justin NDANDALI comme pasteur du diocèse de Butare, destitution prononcée par la Conférence de la Province du Burundi, du Rwanda et du Zaïre. Le même communiqué annonçait que les Eglises du Burundi et du Zaïre formaient désormais chacune leur province propre comptant déjà au moins 4 diocèses. Le Rwanda se prépare aussi à former sa propre Province avec la création prochaine d'un 4^e diocèse. Chaque diocèse sera désormais gouverné par un évêque natif du lieu.

Réagissant à ce communiqué, une soixantaine de pasteurs et de responsables formant le Synode de l'E.E.R. Diocèse de Butare, réaffirmaient, le 7 septembre, leur soutien indéfectible à leur évêque. Ils jugent nul et non avenue l'arrêt ministériel n° 81/05 du 30 avril 1991, ainsi que la décision de la Province du Burundi et du Zaïre du 31/8/1991.

On rappellera que le différend Sebununguri-NDandali est vieux d'une quinzaine d'années, alors que l'affaire Ndandali-Nshamihigo (évêque de Shyira), date de bientôt deux ans. Le procès opposant les deux évêques a débuté au Tribunal de Première Instance de Butare le 22 juin dernier. Après l'audience du 16 août 1991, il fut renvoyé à plus tard, en attendant la décision du Conseil d'Etat. Quel que soit le jugement rendu, la communauté chrétienne, elle, en sortira meurtrie.

DIALOGUE.

A travers livres et revues

VAN'T SPIJKER Gérard, Les usages funéraires et la mission de l'Eglise. Une étude anthropologique et théologique des rites funéraires au Rwanda, Kampen, 1990, 262 pages.

Cette thèse, défendue à l'Université Libre d'Amsterdam, présente un triple intérêt :

- **sociologique** : elle recense et décrit les pratiques rituelles qui accompagnent les décès au Rwanda et les interprète à la lumière des critères fournis par les ethnologues modernes (Durkheim, Van Genepp, Hertz...);
- **historique** : elle fait progresser dans la connaissance de l'histoire de l'Eglise du Rwanda et tout particulièrement dans les pratiques, les théologies et les "politiques" des pasteurs qui furent les pionniers de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda;
- **théologique** : elle tente de répondre à une question précise : quelles relations établir entre l'évangile de Jésus-Christ et les expressions de la culture d'un peuple ? Et ceci, en portant attention sur un point qui servira de révélateur : les coutumes funéraires du peuple rwandais.

Et puisqu'il s'agit d'une thèse, l'auteur veut démontrer qu'après une période marquée par le rejet de ces coutumes et la mise en place des cérémonies chrétiennes qui tiendront lieu de suppléance, il est désormais pensable que l'on puisse reconnaître la validité des deux rites, leur compatibilité et même "l'intégration réfléchie des deux traditions". En

faisant aujourd'hui ce pas, l'Eglise rwandaise ferait là *"œuvre originale et profitable"* (p. 234).

● UN RITUEL MAL CONNU

Les rites funéraires rwandais constituent le matériau dont l'analyse permet à l'auteur d'étayer sa thèse. Le choix est pertinent puisque le rituel qui entoure la célébration de la mort est un des éléments les plus persistants d'une culture, et fournit une clef pour la compréhension de la société.

Cependant, en règle générale, il est difficile à un étranger - fût-il missionnaire - de recueillir au Rwanda des informations précises à ce sujet. L'auteur qui a séjourné plusieurs années dans le pays, comme conseiller théologique, avoue n'avoir d'abord reçu que des renseignements contradictoires jusqu'au jour où il entreprit lui-même une recherche avec le concours d'étudiants de l'Ecole de Théologie de Butare. Il put alors collecter quelques trente entretiens, enregistrés dans le voisinage de la paroisse presbytérienne de Kirinda. Ce travail fut accompagné de contacts sur le terrain, lors des cérémonies de décès.

Une autre difficulté tient au fait que chaque famille aujourd'hui ne retient du rituel que les éléments qui lui conviennent. Pour le décrire dans son ensemble, l'auteur a dû recourir à la littérature déjà ancienne, et on obtient ainsi un exposé suivi de toute la série de rites, depuis la fixation des dernières volontés du défunt jusqu'à l'invocation de son nom, après la décomposition de son cadavre.

Un autre problème rendait encore l'entreprise périlleuse : la prédication chrétienne a fortement déstabilisé le rituel et l'a repoussé dans la nuit. *"La plupart des gens déclarent que ces pratiques n'existent plus, mais en réalité le monde de la religion traditionnelle s'est maintenu dans la clandestinité"* (p. 89). Des dispositions administratives prises sous le régime colonial ou sous celui de la première République, rendant obligatoire l'inhumation dans les cimetières, ont contribué elles aussi à discréditer ces pratiques en les rendant suspectes ou illégales, et, dans tous les cas, rétrogrades. Pourtant, la persistance et la résurgence de ces anciens usages, même tronqués et mutilés, témoignent en faveur de leur signification et de leur utilité sociale.

● QUELLE SIGNIFICATION ?

Le rituel funéraire rwandais ne concerne pas d'abord le destin individuel du disparu : il a une portée sociale que l'auteur résume en ces termes : *"Les rites fournissent aux survivants une structure pour leur vie en un moment important de détresse, ce qui leur permet de retrouver l'équilibre à l'intérieur de la lignée, de maîtriser et de manier leurs conflits internes et de les conclure parfois, soit par une rupture, soit par une réconciliation"* (p. 128). On ne peut donc porter atteinte à ce rituel, sans risquer de perturber l'équilibre social de tous ceux qui le pratiquent. Cette conclusion générale n'est pas particulière au peuple rwandais.

Plus pertinente est l'analyse de certains détails. A titre d'exemple : l'inhumation qui ne signifie pas seulement l'enfouissement ou l'abandon

d'un cadavre, mais l'appropriation d'une terre, l'affirmation d'un droit de propriété. Dès lors, en-terrer "son" mort dans un cimetière collectif est un acte proprement aliénant. Et "l'Eglise, en s'octroyant ce droit sur la mort, s'est en fait arrogé le droit le plus inaliénable de la lignée et a voulu marquer son pouvoir. Les morts déposés hors de leur terre patril-cale ont manifesté l'aliénation significative des chré-tiens" (p. 125).



Les Eglises ont adopté les rites funéraires d'ailleurs

● L'ATTITUDE DE L'EGLISE MISSIONNAIRE

L'auteur s'étend longuement sur les prises de position des premiers missionnaires (protestants) et sur la théologie de la mort qui les habitait. Ce développement nous vaut des informations intéressantes

sur E. Johannsen, véritable père-fondateur de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda, qui était animé d'un sentiment de bienveillance et de respect pour la religion traditionnelle du Rwanda. Selon lui, celle-ci contenait "la réponse des africains à l'appel du Dieu universel" (p. 159). Ses successeurs ne marchèrent pas sur ses traces. Les plus tolérants prônaient "une sainte indifférence" face à un phénomène qui, de toute façon, allait être dépassé; les autres exprimaient leur hostilité déclarée. L'Eglise finit par interdire à ses fidèles l'ensemble des cérémonies funéraires et tenta de les remplacer par des gestes et des prières qui, malheureusement, ne correspon-daient plus au symbolisme des rites anciens.

Le résultat fut une cohabitation boiteuse de deux représentations de la mort : celle des missionnaires qui exprimaient "un adieu au défunt pour la consolation des vivants" et la conception traditionnelle plus conforme aux attentes de la famille, parce que basée sur une anthropologie africaine. A cet égard, on a parlé de "double joyauté" et même de "schizophrénie spirituelle" (p. 175).

● VERS UNE "INTEGRATION REFLECHIE"

Il appartient à l'Eglise actuelle de lever cette ambiguïté et de rendre ainsi justice aux plus pauvres de la société rwandaise, désespérés par un manque de perspectives pour leur avenir, et contraints de se replier en cachette dans le monde religieux traditionnel. A cet effet, l'Eglise devrait renouveler sa théologie de la mort et s'interroger sur l'opportunité d'introduire dans son rituel funéraire des cérémonies qui permettraient aux familles endeuillées de retrouver leur cohésion après le décès

de l'un des leurs. Soit un double programme : théologique et pastoral.

Le renouveau théologique devrait prendre en considération la relation de continuité et de communion entre le défunt et sa famille. Perspective assez nouvelle dans la théologie réformée, ordinairement très réservée - pour ne pas dire davantage - à ce sujet. "Il n'est pas juste que l'Eglise se taise sur l'existence et l'état des morts" (p. 209).

Et l'auteur de proposer, avec l'Eglise de tous jours, une revalorisation et une réactualisation de la "descente du Christ aux enfers" et de la "communion des saints", propositions de foi contenues dans le Symbole des Apôtres.

Les applications pastorales devraient suivre. Elles s'inspirent de ce principe : la persistance des rites funéraires n'est pas un vestige païen, mais répond aux besoins d'une société familiale qui a sa propre cosmologie. La relation aux ancêtres y joue un rôle important, ainsi que la notion selon laquelle "la souillure de la mort atteint toute la famille" (p. 210). L'Eglise ne peut donc se contenter de célébrer un rite isolé après le décès, mais elle doit s'engager dans tout le processus des rites, avant et après l'enterrement.

L'auteur recherche des exemples dans d'autres traditions chrétiennes d'Afrique. Ainsi, les Eglises coptes et éthiopiennes ont des pratiques de deuil qui font le lien entre évangile et culture. Bien sûr, on ne saurait prétendre que l'Eglise catholique au Rwanda fut plus respectueuse des rites funéraires anciens que ses soeurs réformées. Toutefois, il n'est pas nécessaire de remonter à l'"Eglise occidentale au moyen-âge" (p. 231) pour entendre parler de

fête de la Toussaint et de prière pour et avec les morts. Ces pratiques sont encore bien vivantes dans l'Eglise Catholique du Rwanda.

● PERSPECTIVE OECUMENIQUE

On ne peut dès lors que souscrire au jugement de l'auteur quand il entrevoit un gain "de portée oecuménique prometteuse" le jour où l'Eglise rwandaise rechercherait une "intégration réfléchie" des deux traditions, chrétienne et rwandaise. Pour réussir cette entreprise, il n'est pas permis aux diverses communautés chrétiennes de marcher en rang dispersé.

Le rappel de cette exigence oecuménique n'est pas le moindre mérite de cette thèse qui ne passera pas inaperçue au Rwanda. Le débat qu'elle soulève dépasse aussi la portée d'un problème d'histoire et de théologie locales. Souhaitons qu'elle parvienne à passionner aussi les théologiens d'Occident qui tentent de réconcilier l'évangile avec leur culture. Pourra-t-on impunément continuer à occulter la mort et en particulier à l'éloigner de l'univers mental et religieux des enfants ?

Il est peut-être temps de mesurer l'impact social et culturel des rites funéraires occidentaux en voie de disparition et d'évaluer par le même fait les traumatismes sociaux et personnels causés par leur absence. La thèse de Van't Spijker plaide donc aussi pour une meilleure prise en compte de la religion populaire en Occident.

Guy MUSTY.



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali
Tél.: 75449 - 75458 - 75655 - 76978
Dépt. véhicules
Tél.: 75333 - 75338

OVERDUVE C. M., Le défi des pauvres. De la fonction diaconale de l'Eglise au Rwanda. Faculté de Théologie Protestante de Butare, 1991, 212 pages, 950 Frw.



Le pasteur Overduve nous livre, en un peu moins de 200 pages, des réflexions très riches sur "la fonction diaconale de l'Eglise au Rwanda" (sous-titre de son livre). Dans un style clair et coulant, facilement accessible au lecteur moyen, il réfléchit avec ce dernier sur le rôle important de l'Eglise - toutes familles confondues - au sujet de la lutte contre la pauvreté.

J'en retiens quelques idées forces :

- la nécessité d'un va-et-vient entre la Parole de Dieu et la vie concrète des plus démunis ici au Rwanda : les veuves, les orphelins, les femmes seules, les mères célibataires, les réfugiés, etc... Dans toute la Bible, nous trouvons la position de Dieu sur ces problèmes sociaux. Dieu prend parti inconditionnellement pour les exclus, les marginaux, les méprisés. Jésus est venu nous révéler la tendresse inépuisable de son Père pour les plus défavorisés, et il en est mort. L'Eglise du Ressuscité a essayé dès le début de refléter cette miséricorde. C'est cela le rôle de la "diaconie", ou service des plus pauvres.

- La lutte contre la pauvreté doit nécessairement prendre deux visages :

- une "diaconie d'urgence" qui donne à manger à celui qui a faim, qui habille celui qui est nu, qui abrite celui qui n'a pas d'habitat...
- une "diaconie radicale" qui va jusqu'aux racines de la pauvreté pour les extirper : justice pour tous, meilleure répartition des ressources communes, création de structures permettant une formation permanente de la population, etc... Mais aussi collaboration des Eglises à tout ce qui se fait à ce point de vue dans les institutions d'Etat.
- La diaconie devrait se faire "avec" les pauvres et pas seulement "pour" les pauvres. Ceux-ci doivent être les premiers acteurs de leur libération et pas seulement les bénéficiaires d'aides caritatives. Sinon ils ne seront pas reconnus dans leur dignité de "sacrement" de Jésus parmi nous.

Ce livre vaut la peine d'être parcouru et approfondi. J'ajouterais qu'il peut contribuer à un rapprochement des Eglises en vue de l'unité souhaitée par le Christ. Un œcuménisme pratique par l'action commune, si celle-ci s'enracine dans la Parole de Dieu et dans la tradition des diverses Eglises, peut être un pas important vers une réconciliation institutionnelle et la naissance d'une Eglise renouvelée dans l'Amour.

Concluons avec l'auteur : *"La conclusion déborde l'ouvrage. On la lira, espérons-nous, en lettres vives, au flanc des collines, au cœur de nos Eglises, puis-qu'il n'est pas d'autres lieux où Dieu veuille installer son Règne de justice et de paix. Serons-nous les ouvriers de son désir ?"* (p. 192).

Michel DONNET

N.B. Ce livre se trouve facilement : à la Librairie Caritas, au CELTAR, au C.N.P., etc...

CREVECOEUR, Soeur Marie-Pascale : Abrégé de l'histoire de la vie religieuse et ses diverses implantations au Rwanda, ASUMA, Kigali, 1991, 72 pages, 350 Frw.

USUMA-COSUMA : Familles religieuses du Rwanda, ASUMA, Kigali, 1991, 82 pages, 350 Frw.

C'est une première, l'ASUMA (Association des Supérieur(e)s Majeur(e)s du Rwanda) vient de publier deux livres : le premier reprend l'histoire de la vie religieuse dans l'histoire de l'Eglise, en fonction des congrégations présentes au Rwanda ; le second est l'annuaire des Religieux(SES) qui travaillent au Rwanda. De la lecture de cet annuaire qui donne les noms de la plupart des Religieux(SES), ainsi que leurs lieux d'implantation, on peut retirer quelques chiffres qui donnent une idée de la réalité du "monde des religieux" au Rwanda.

Nous apprenons que les ouvriers apostoliques consacrés se répartissent en 60 Congrégations féminines, 23 masculines et 7 Instituts séculiers, avec un personnel total de près de 2.000 membres.

Familles Religieuses féminines :

De 1 à 5 membres :	De 6 à 10 membres :	Sans Rwan-daises :	Plus de 50 membres :	Rwan-daises
25	18	34*	5	696*

Familles Religieuses masculines :

De 1 à 5 membres :	De 6 à 10 membres :	Sans Rwan-dais :	Plus de 50 membres :	Rwan-dais
2	6	6*	2	244*

* 34 congrégations sans Rwandaises et 6 congrégations masculines sans religieux rwandais : cela est souvent le résultat d'une option prise par des congrégations ayant trop peu de membres au Rwanda et qui jugent que la fragilité de leur famille religieuse ne les autorise pas à accueillir des jeunes Rwandais(es).

* "696 religieuses rwandaises et 244 religieux rwandais" ! Il convient de mentionner que ces chiffres sont approximatifs si l'on tient compte du fait que certaines familles religieuses n'ont pas donné les noms de leurs membres rwandais travaillant ailleurs en Afrique.

A partir de ce premier travail, déjà révélateur de la réalité d'Eglise vécue, des améliorations pourront être apportées à cet annuaire quant au nombre exact des religieux(es) travaillant au Rwanda, au nombre exact des Rwandais travaillant ailleurs, ainsi que sur les engagements apostoliques de ces religieux.

Henri BLANCHARD.



INGOBOKA
ASSURANCES

**Une nouvelle société
d'assurances au Rwanda**

INGOBOKA B.P. 216 Kigali

☎ 73700 - 73088

• Fax 74344

INGOBOKA travaille aussi dans tous
les chefs lieux de préfecture
dans les bureaux des Banques Populaires

O.C.D.E. : Répertoire des Organisations Non Gouvernementales de Développement dans les Pays membres de l'O.C.D.E., (bilingue), Centre de Développement de l'O.C.D.E., Paris, 1990, 708 pages.

Cette édition du répertoire, améliorée et mise à jour, fournit de nombreuses informations sur 2.542 Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) des 24 pays de l'O.C.D.E. : brèves notes descriptives des objectifs, des activités d'éducation au développement et des opérations en matière de développement, année de fondation, nom du responsable de l'O.N.G., adresses, publications, personnel (dans le pays d'origine et dans les pays en développement), budget, sources de financement etc... Une mine de renseignements, avec de nombreux index (par action de développement, par activité d'éducation au développement, par thèmes, par pays et par sujets) qui permettent d'identifier "qui fait quoi et où" dans le domaine du développement.

En consultant ce répertoire, on apprend que plus d'une centaine d'O.N.G. oeuvrent au Rwanda, certaines dans plusieurs domaines. Les plus nombreuses viennent de Belgique (44) et de France (14), selon les renseignements donnés en 1987 ou 1988, en réponse aux questionnaires envoyés par le centre de Paris.

Ceux qui le désirent peuvent consulter ce répertoire à la revue DIALOGUE, ou le commander au Centre de Développement de l'O.C.D.E. (Programme de Coopération Extérieure - Bureau 911), 94 rue Chardon-Lagache - 75016 Paris, au prix de 430 FF. Ce Centre peut aussi fournir à ceux qui le demandent, des informations par recherche informative sur des éléments particuliers dans ce domaine des O.N.G.

Guy THEUNIS.

Réseau Epidémiologie pour le Développement :
Annuaire des Formations Francophones en
Epidémiologie, Santé Publique et Médecine
Tropicale (Année 1990/91), Ed. Publisud,
Paris, 1990, 704 pages, 100 FF.

Cet ouvrage réalisé avec l'appui du Ministère de la Coopération et du Développement, du Ministère des Affaires Etrangères de France, et de l'AUFEL/UREF (Universités des Réseaux d'Expression Française), recense toutes les formations existantes dans les domaines d'épidémiologie, santé publique et médecine tropicale, dispensées en langue française dans le monde, par des institutions publiques ou privées.

Cherchant à diffuser l'information nécessaire auprès des acteurs de la santé et du développement, cet ouvrage montre la richesse et la diversité des initiatives en ces domaines.

De consultation simple, grâce à ses nombreux index, il offre la possibilité de trouver rapidement parmi les 328 enseignements répertoriés, celui qui convient à l'intéressé, en fonction de sa spécialité, de la période dont il dispose, du lieu de formation qu'il souhaite et du diplôme recherché.

Particulièrement intéressante est la première partie qui recense ce qui existe dans l'Afrique noire francophone (Fiche 1 à 20). On découvre ainsi que les pays africains les plus engagés dans ce domaine sont le Sénégal, le Congo et surtout le Mali qui privilégie les formations longues et sérieuses, tandis que le Burkina Faso ou le Togo se contentent de formations courtes. Certains pays, comme le Rwanda, ne font rien en ce domaine (ou ne sont pas recensés).

Guy THEUNIS.

Gourrier des lecteurs

LA PRESSE PRIVEE AU RWANDA: UN SECTEUR NON STRUCTURE

"C'est sur la théorie de l'information sous toutes ses formes (...) que doit se fonder à présent une analyse sociale. Cette théorie enseigne qu'aucune forme sociale ou physique ne peut exister, si ses membres ne communiquent pas entre eux et avec l'extérieur" (Jacques Attali, Lignes d'Horizons, Fayard, Paris, 1990, pp. 19-20).

Après la vapeur, la chimie et l'électricité qui ont accéléré les transformations socio-économiques appelées première et deuxième révolution industrielle, nous vivons aujourd'hui dans une troisième révolution industrielle, où les transformations socio-économiques sont accélérées par l'information (ère de l'électronique).

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'Afrique est également à la traîne, dominée par les grandes multinationales de l'information (Reuter, AFP...). C'est dans ce contexte de domination et de dépendance que nous constatons une éclosion de la presse privée au Rwanda.

De cette éclosion, la revue DIALOGUE (n° 147) en a consacré un moment fort, celui du tâtonnement. Ce dossier sur la Presse au Rwanda ne pouvait laisser aucun fidèle lecteur indifférent.

Je m'étais livré presque au même exercice que DIALOGUE en glanant les premiers numéros (n° 0) de chaque journal nouveau-né pour en cerner les tendances

idéologiques, le niveau de compétence, en découvrir la face cachée. Plus de 40 titres aujourd'hui, beaucoup de bruits, un désordre apparent. Voilà le constat. Cela m'a tout simplement fait penser aux entreprises spontanées de Gakinjoro (Kigali) qualifiées de secteur non structuré dans notre économie.



*Vue de Gakinjoro il y a quelques années
(Photo Vivant Univers)*

En matière d'information, notre presse privée (spontanée) est aussi un secteur non structuré et ce par rapport au secteur dit formel (ou traditionnel) dominé par l'Eglise catholique et l'Etat laïc. Avec l'irruption, à Kigali, d'une presse privée - tandis que les paysans vaquent à leurs occupations habituelles - c'est le choc des idées dont nous attendons la lumière.

● QUELQUES CONSIDERATIONS AFFECTIVES

Notre presse privée est accusée de tous les maux : maladie infantile, agressivité, médiocrité, médiocratie (dictature des médias), véhicule des rumeurs, amateurisme, aventurisme, opportunisme, etc... Tout cela n'est qu'une campagne de dénigrement. Je ne souscris pas à cette mode. J'ai plutôt beaucoup d'admiration, de l'affection même, pour l'audace et les initiatives de tous ceux qui contribuent à l'éveil de nos compatriotes endormis, enclavés, et qui semblent s'accommoder de la pauvreté, de l'injustice sociale, etc...

Devant la spontanéité, la hardiesse, les sécessions en cascade dans la nouvelle presse, la "médiaphobie" du Gouvernement et des gens bien installés, on se pose quelques questions légitimes et surtout celle-ci : qui finance les médias au Rwanda au moment où nous vivons d'autres priorités, d'autres difficultés ? Sont-ce les chefs des tendances partisans, les Inyenzi décidés à détruire le Rwanda par tous les moyens, d'autres puissances obscures, ou les patrons de la subversion internationale ? Là se trouve la face cachée de l'industrie naissante de l'information à l'ère de la privatisation et du multipartisme. Petit à petit la lumière jaillira et éclairera cette face cachée de la presse rwandaise.

● PLUTOT OPTIMISTE

En attendant de connaître qui finance quel journal, - je voudrais apaiser les esprits de tous ceux

qui ont peur des médias, de la rumeur, de l'agressivité de la presse. S'agissant de la rumeur, celle-ci n'est-elle pas "*je plus vieux média du monde*" ? Il suffit de l'interpréter et de le contrôler. Je salue ici la démarche de l'ORINFOR, par la voix de son journaliste, Tharcisse Rubwiziza, qui nous résume chaque dimanche les éléments saillants des publications de la semaine en kinyarwanda. Je salue aussi la revue hebdomadaire de la presse.

S'agissant de l'agressivité de la presse (privée) et de la médiaphobie du Gouvernement, il faut se souvenir de la célèbre phrase de S. Freud : "*De la frustration naît l'agressivité*". Souvenez-vous de l'ancien slogan "Ijisho rya Muvoma" (l'Oeil du M.R.N.D.) qui véhiculait une certaine menace, une certaine surveillance. Aujourd'hui il est remplacé par "Ijisho rya Rubanda", (l'Oeil du Peuple), titre d'une publication.

Les choses ont-elles changé ou sont-elles en train de l'être ? Sûrement, car le peuple revendique un droit de regard sur les affaires du Gouvernement. Mais il faudra chercher l'équilibre dans cette surveillance mutuelle. Je suis, quant à moi, optimiste car un équilibre s'établira après cette "season" politique qui nous occupe tous pour le moment.

Loin de condamner, j'admire le courage de ceux qui font la presse privée. Je déplore cependant que l'Afrique est la grande oubliée de notre presse privée. Elle est peu évoquée. Et il est regrettable que feu le fondateur de "*Libertés d'Afrique*", M. Noël RUGBIRINYANGE, nous ait quittés si prématurément.

P. Gasore RUKARA.

LA TELEVISION, POUR QUI ?

Une fois de plus, DIALOGUE, par son numéro sur la presse, m'a beaucoup intéressé, si bien que je ne puis m'empêcher de communiquer mon sentiment sur un problème particulier qui y est traité : l'éventuelle installation de la télévision au Rwanda.

Jusqu'ici, j'admirais la sagesse du Rwanda, qui ne se précipitait pas dans cette voie et qui résistait aux sirènes de ce média de prestige.

L'étude du Père Theunis, qui nous fournit un certain nombre de renseignements précis et ouvre aux problèmes futurs, est évidemment bien éclairante et je l'en remercie.

Est-ce à dire que cette étude m'aurait converti à cette installation prochaine de la télévision au Rwanda ? Non, et je voudrais dire de toutes mes forces : "*Gardez votre sagesse et résistez aux sirènes !*".

On pourrait faire valoir la difficulté de faire de la télévision de qualité et combien de programmes sont abêtissants plutôt qu'enrichissants. Mais il y a plus important que cela.

L'argument fondamental, c'est l'impossibilité, actuellement et pour un bon moment encore, de faire profiter le peuple rwandais d'une télévision événementielle et, dans ce domaine, l'article de DIALOGUE a renforcé ma conviction. On s'accorde pour dire qu'elle ne pourra s'adresser qu'à la population ur-

banisée. Cela représente quel pourcentage de la population ? Mais il est évident que, même en ville, la télévision sera l'apanage d'un petit nombre de privilégiés, c'est-à-dire, pour être clair, de ceux qui ont des revenus financiers nettement supérieurs à la moyenne et qui, déjà aujourd'hui, sont culturellement choyés (notamment par l'usage du magnétophone).

On suggère encore que des "pôles de développement (écoles, hôpitaux, paroisses, communes, secteurs, coopératives, projets de développement ruraux, usines, etc...)" puissent s'équiper de la télévision. Encore faut-il remarquer que les jours et heures de programmation sont - c'est bien normal - hors des temps de travail : week-ends et soirées. À supposer que certains de ces pôles de développement soient normalement ouverts ou fassent l'effort de l'être à ces temps d'antenne, est-on sûr que la population des collines s'y rendrait pour la télévision ? Cela n'est-il pas exclu d'avance pour les soirées ? Resteraient les écoles avec internat ; ce qui une fois de plus reviendrait à fournir de la culture à ceux qui en reçoivent déjà bien plus que les autres et qui bénéficient généralement du magnétoscope.

● POUR LES PRIVILEGES SEULS

Pour dire les choses brutalement, en réalité, l'installation de la télévision au Rwanda, avec les énormes dépenses qu'elle entraînera, servira à ceux qui sont très largement privilégiés, et non à la masse de la population. Ce qui est en évidence contradiction avec l'intention éducative que l'on donne à cette installation.

Peut-être répondra-t-on que tel ou tel pays ou organisme international interviendrait pour partie ou totalité dans les frais d'installation ? Méfions-nous des "cadeaux empoisonnés" : de ce qui ne coûte rien (ou si peu...) au point de départ et est ruineux dans son fonctionnement. Même quand des dépenses ont déjà été engagées, il vaut souvent mieux faire marche arrière.

Quand on voit ce que représente réellement la télévision du point de vue culturel, il n'y a vraiment aucune honte pour un pays - bien au contraire - à faire d'autres choix que celui-là. Car il y a d'autres priorités dans le domaine de l'éducation : l'école primaire effectivement pour tous et une formation des jeunes qui soit bien adaptée à la situation du pays.

● TELEVISION OU VIDEO ?

Ces remarques ne contestent pas les avantages d'une certaine éducation par l'image ; mais, à bien moins frais, on pourrait présenter, dans les pôles de développement dont on parlait plus haut, aux heures qui conviennent, des programmes de vidéo spécialement choisis pour le public que l'on y rencontre.

L'étude de DIALOGUE demandait très justement un projet de télévision plus modeste que celui que l'on envisage actuellement. Ne faut-il pas, avant toute autre question, poser celle du public qu'on pourrait atteindre : la télévision pour qui ? Si on constate que le public qu'on devrait atteindre ne le sera pas, il faut avoir le courage de renoncer au projet. Le malheur est que les décideurs sont sans doute parmi les privilégiés susceptibles d'en profiter...

Michel COENRAETS.



KIPHARMA

S.A.R.L.

PHARMACIE DE KIGALI

PLACE DU MARCHÉ

Tél. : 75234

Télax 75511

Agrotech

S.A.R.L.

*tous les produits pour
l'agriculture, la médecine
vétérinaire et la zootechnie*

Place du Marché • Tél 73489

“NOTRE EGLISE EST PIEUSE”

Cette affirmation du Père Blanchard, dans son article du numéro 147 de DIALOGUE, p. 121, correspond-elle à la réalité ?

Voilà, me semble-t-il, une affirmation tout à fait gratuite et non justifiée : sur quelle base peut-on parler d'une Eglise qui prie ? La participation des chrétiens aux célébrations religieuses ? Bien sûr, les églises sont toujours remplies. Mais les chrétiens participant à la célébration partagent-ils vraiment une prière ensemble ? En sont-ils conscients ? Quelle est la proportion réelle de ceux qui participent à la célébration ? Une enquête réalisée récemment dans la paroisse de Gisenyi a montré que 15 % seulement des catholiques participent à la messe (ou à la célébrations) du dimanche, soit une toute petite minorité. La participation des chrétiens aux mouvements d'Action catholique ? Mais le nombre de chrétiens participant à ces mouvements n'est guère élevé et est plutôt en recul ces derniers temps.

Alors qu'entendre par “prière” ? C'est peut-être là la première question à poser. La participation anonyme à de grandes assemblées où on se sent plus ou moins moralement obligé d'être présent ? La récitation de longues formules ? Des veillées de chants et de danses ? Si c'est cela que le Père Blanchard entend par “prière”, peut-être l'Eglise du Rwanda est-elle une Eglise de prière.

Mais si la prière est rencontre d'amour, si elle est non seulement récitation de formules afin de “traiter” la divinité, mais tout autant au moins écoutée de son amour et de sa parole, alors notre

Eglise est-elle une Eglise de prière ? N'est-elle pas plutôt une Eglise de sacrements et de morale ?

On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si à l'origine, notre Eglise a été une Eglise de prière : il est frappant, en lisant le *diacre de Sa-ve*, par exemple de voir l'accent mis dès cette époque, sur les pratiques sacramentelles, sur la morale et pratiquement pas sur l'écoute de la parole de Dieu. N'est-il pas caractéristique que, dans les cinq premières années publiées du *diacre*, il n'y ait pas une seule citation de l'Evangile ? Notre Eglise reste fidèle à ses origines...

Si notre Eglise était vraiment une Eglise de prière, la question de l'ouverture sociale qui préoccupe le Père Blanchard dans son article, serait-elle vraiment posée ? Ne serions-nous pas alors beaucoup plus attentifs les uns aux autres, nous qui suivons le même frère aîné, Jésus, partageons l'amour du même Père, tout spécialement pour ses enfants les plus pauvres ?

Dire que notre Eglise est une Eglise de prière mais qu'à côté de cela, elle ne doit pas oublier sa mission sociale, n'est-ce pas poursuivre un dualisme ancien (séparation prière et vie) et une approche moralisante ?

Il faut absolument abandonner ces clichés : notre Eglise n'est malheureusement pas une Eglise de prière. Nous avons peur du silence, peur de l'écoute de la Parole, nous avons peur de notre frère...

La question à nous poser est de nous demander comment notre Eglise deviendra Eglise de prière, le reste suivra.

Jean-Pierre GODDING.

ETHIQUE CHRETIENNE ET DEMOGRAPHIE

C'est sans esprit polémique que je fais part de certaines de mes convictions profondes, en réaction à l'article du Père Vankrunkelsven : "*Comment aborder le problème démographique ?*", paru dans le n° 148 de DIALOGUE. Je crois de mon devoir de les exposer et d'y ajouter quelques réflexions d'allure pastorale.

Il est intéressant de relire la lettre des Evêques du Rwanda sur la parenté responsable (Nov. 1987) : on sera peut-être étonné d'y trouver des éléments de réflexion pastorale qu'une première lecture n'avait pas fait ressortir.

● STIMULER LA REFLEXION

Le texte de l'auteur contient des éléments qui peuvent stimuler la réflexion pastorale :

- Il attire plus fortement l'attention sur le devoir des époux de prendre en compte cet élément de la surpopulation, dans leur discernement et les décisions qu'il leur revient de prendre, en couple, sur la "taille de leur famille". La lettre des évêques avait déjà fait mention de cet élément parmi ceux que les époux avaient à prendre en considération.
- Il reconnaît que c'est au couple que revient la décision en ce domaine, et il mentionne l'obligation de respecter réellement la responsabilité propre aux époux.

- Il insiste sur la nécessité de l'éducation à pro-mouvoir. Le texte ne pouvait pas tout dire, mais ceci demanderait un plus ample développement.
- Il reconnaît la valeur des méthodes naturelles bien que celle-ci tende à être éclipsée par le grand relief donné aux difficultés pouvant exister dans sa "praticabilité" actuelle.

● LE DOMAINE ECONOMIQUE

Le texte souligne aussi que ce problème a des dimensions économiques et dit la nécessité d'agir aussi à ce niveau. Le texte des évêques avait aussi fortement insisté sur cet aspect, invitant de façon pressante tous les chrétiens à s'y engager. Il faut augmenter la production économique, bien sûr... mais aussi travailler à une politique de "distribution du revenu" national plus équitable, notamment par une politique d'accroissement du revenu du monde rural qui joue un rôle si important pour la vie et le développement de la nation toute entière. Une amélioration progressive du niveau de vie de ceux qui constituent la grande majorité de la population, bénéficiera d'ailleurs à l'économie toute entière du pays (ne serait-ce qu'en élargissant le "marché intérieur" dont l'existence fait souvent obstacle à un développement de l'industrie, elle-même créatrice d'emplois).

● MANQUE DE NUANCES

Il m'a semblé qu'il fallait tout de même regarder de plus près ce texte. Se plaçant à un niveau très général, il n'apporte pas certaines nuances que je

trouve importantes à faire ... et on peut exprimer certains désaccords.

● DOCTRINE CATHOLIQUE

Le point fondamental que je relèverai, c'est que le texte de l'auteur apparaît comme une mise en question de l'enseignement de la hiérarchie sur ce principe de base qu'est le refus de la contraception.

Cela ne peut que se répercuter sur la bonne formation de la conscience et amener des couples à passer purement et simplement sur cet enseignement de la hiérarchie sans même plus le prendre en considération.

Faisons une remarque à propos de ce que le texte dit des objectifs et des moyens : Dans le texte (DIALOGUE n° 148, p. 60, 3e constatation) il est dit : "*on ne peut isoler cet objectif de réduction des naissances de l'objectif complémentaire : assurer des conditions de vie décente aux jeunes...*" Et les "moyens" sont les moyens concrets utilisés en vue de ces objectifs, donc les "méthodes" utilisées (p. 61, 4e constatation).

Si ce que le texte dit sur l'importance à donner aux objectifs fait réfléchir, on trouve une affirmation qui est pour le moins ambiguë : "*ce n'est que dans la mesure où cet aspect éducatif est progressivement atteint, que les moyens pratiques seront relativisés...*" (p. 61, 4e constatation ... où l'objectif "*de susciter la conviction qu'il est nécessaire de maîtriser la procréation*" est mentionné).

Qu'entend-on par "relativisés" ? Dans un jugement moral, nous savons que les deux sont à considérer : la fin et les moyens. Le Concile Vatican II le rappelait expressément à propos de notre problème : "...la moralité du comportement ne dépend donc pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs, mais elle doit être déterminée selon des critères objectifs, tirés de la nature même de la personne et de ses actes... (L'Eglise dans le monde de ce temps, n° 51, 3; il y a grand intérêt à lire en son intégralité ce n° 51, 3). Une action éducative chrétienne ne peut se limiter aux seuls objectifs, nous le savons.

● LES MOYENS CONTRACEPTIFS

L'Eglise peut-elle promouvoir des méthodes contraceptives sans contredire son enseignement ? Le texte ne formule aucune distinction quant à l'appréciation morale que l'on peut donner aux différents moyens contraceptifs eux-mêmes. Or, il en est qui posent des problèmes spécifiques graves; ainsi on peut trouver des moyens présentés comme contraceptifs et qui sont de fait abortifs; on n'est plus ici dans la simple contraception ! Un manque d'information précise se répercute sur le discernement et le jugement de conscience.

● MAÎTRISE DE SOI

Le texte parle de la "maîtrise de la procréation" mais ne mentionne pas explicitement celle de la sexualité. Il n'est pas question de mettre en doute les convictions de l'auteur à propos de la maîtrise de la

sexualité, mais il faut en parler explicitement. On peut se préoccuper de la maîtrise de la procréation sans se préoccuper de celle de la sexualité, nous le savons... alors que celle-ci est un élément essentiel de toute éducation humaine et chrétienne, sans oublier qu'elle n'est pas la seule maîtrise de soi à acquérir; il y a même une influence réciproque entre elles.

Une réflexion anthropologique et une réflexion chrétienne permettent de faire comprendre cette maîtrise de la sexualité comme une requête de la dignité humaine, du respect de la personne humaine, de faire mieux comprendre qu'elle est une conquête de la liberté, qu'en définitive elle est une valeur humaine et chrétienne. Le développement de la mixité dans la vie sociale contemporaine, le fait que des éléments de cultures traditionnelles qui favorisaient cette maîtrise ont disparu ou sont en train de disparaître sans être remplacés, font encore ressortir davantage la nécessité d'aborder ce problème dans toute éducation.

● L'ACTION FAMILIALE

Le texte de l'auteur risque fort de démobiler l'Eglise locale dans l'effort qu'elle a à faire et à poursuivre vigoureusement pour développer l'Action Familiale, dont les évêques avaient précisé la tâche dans leur lettre. L'Action Familiale est appelée à jouer un rôle très important dans l'éducation et l'assistance aux couples. L'éducation ne se fait pas seulement, nous le savons, à travers un enseignement, mais aussi à travers l'accompagnement des couples qui le sollicitent.

La réalité "couple" qui, dans notre monde, a pris plus de place dans la vie des foyers est une valeur à promouvoir. Le couple n'est-il pas un des "lieux" de la promotion féminine authentique ? Celle-ci n'appelle-t-elle pas un "assouplissement" de "l'autorité" maritale, telle qu'elle pouvait s'exercer dans la société traditionnelle ? Des valeurs sont appelées à prendre de plus en plus de place dans tout ce qui fait la vie du couple : le partage, l'échange, la prise en charge ensemble de nombre de problèmes de la vie du couple et du foyer. Les méthodes naturelles auxquelles il ne faut pas réduire toute l'Action Familiale, sont appelées à apporter une contribution importante dans l'acquisition de ces valeurs et leur progrès dans la vie du couple. L'Action Familiale n'est pas une sorte d'endoctrinement des couples, elle respecte la liberté.

LE PROBLEME DEMOGRAPHIQUE

Le texte de l'auteur donne un très grand relief à l'aspect "collectif" du problème démographique et souligne l'importance de sa prise en considération. Il n'en rappelle pas moins la responsabilité propre des personnes, des couples : "... on ne peut enlever pour autant aux personnes leur responsabilité propre" (DIALOGUE, p. 62). C'est en effet à eux que revient la responsabilité de la décision à prendre en conscience, en ce domaine. C'est donc bien au niveau du couple que "se joue" le problème... si on ne veut pas le voir résoudre par la contrainte. Dire que c'est au niveau du couple que se situe en dernier ressort la décision à prendre en conscience, c'est dire que l'action éducative et pastorale se situe à ce niveau-là aussi (mais pas exclusivement).

Il faut bien reconnaître que la décision à prendre n'est pas simple, car divers éléments entrent en considération. La lettre des évêques indiquait un bon nombre de ces éléments, y incluant, comme on l'a dit, le bien de la société (pages 19 à 21). Ceci montre toute l'importance qu'il faut donner à l'éducation, comme l'auteur le soulignait. Toute éducation demande du temps, de la patience; elle s'adresse à des personnes concrètes, avec toutes les données individuelles, sociales et culturelles qui ont contribué à les constituer.

Il est vrai que ce que le Magistère de l'Eglise enseigne sur l'amour humain et la vie conjugale - et il l'enseigne comme une expression de la volonté de Dieu - est difficile et exigeant. Mais cet "idéal", comme tout idéal, fait l'objet d'un cheminement patient et difficile; il fait l'objet d'une "avancée" à poursuivre avec générosité et patience et qui comporte des échecs. Aucun "secteur" de la vie morale et spirituelle n'échappe à ces conditions. Il n'est pas facile non plus d'accepter ses échecs.

Pourtant si l'on s'efforce de les vivre, comme des moments, des occasions de rencontre personnelle avec le Christ SAUVEUR, rencontré dans la prière, les sacrements, avec un regard confiant vers lui, ils peuvent être assumés plus facilement, et même trouver leur place dans une "montée" spirituelle.

C'est toujours avec le Christ que nous sommes appelés à vivre nos cheminement; une éducation chrétienne qui n'intégrerait pas cette perspective de foi, n'atteint pas l'homme dans la réalité existentielle de sa vie chrétienne. Le progrès dans le cheminement fait partie de la vie du chrétien et se situe dans cette "avancée" à poursuivre avec persévérance... avec le Christ.

SITUATIONS CONFLICTUELLES

Les époux chrétiens peuvent rencontrer dans leur vie conjugale des "situations conflictuelles" au niveau de leur conscience, (il ne s'agit pas ici des disputes ou autres choses de ce genre !) dans lesquelles ils sont appelés à rechercher ensemble, dans la prière et avec l'aide qu'ils souhaitent et peuvent trouver, comment, dans leur perplexité, répondre le mieux possible dans le présent à la volonté de Dieu sur eux, sans perdre de vue la générosité que leur foyer est appelé à vivre selon les appels du Seigneur et en s'efforçant de garder dans leur "cœur" ce désir sincère de tendre de leur mieux, avec l'aide de la prière, vers l'idéal chrétien de la vie conjugale.

Garder dans son cœur ce désir sincère de tendre vers l'idéal est toujours important. Sans cela on pourrait s'installer dans une conduite où l'idéal chrétien en arriverait à être tout simplement "mis de côté", le cœur n'étant plus disponible pour entendre tout appel du Seigneur venant "nous interpeller"... Que reste-t-il alors de cette tension profonde de notre être vers le bien qui nous oriente vers Dieu, et de cette "ascension" morale et spirituelle à laquelle nous sommes appelés par la grâce à travers nos cheminement ?

Ne sépare-t-on pas très souvent "vie morale" et "vie spirituelle" dans notre façon de vivre ?

Henri RAMART.

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT
NYAKABANDA

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
• Abonnement ordinaire: 1.500 Frw. • Abonnement étudiant: 1.200 Frw. • Abonnement de soutien: 2.000 Frw • Abonnement de groupe: 6.000 Frw (5 personnes)	• Burundi: 2500 Fbu. • Afrique } 5.000 Frw ou 1500 F belges • Europe } 60 F suisses • Amérique } 5.500 Frw ou 45 \$ US • Asie }

C. MODE DE PAIEMENT.

RWANDA	ETRANGER
• B.C.R. N° 3778/92 Kigali • Mandat postal, DIALOGUE, B.P. 572 Kigali • Economats Généraux • Gemeca - Procure Kigali • Bureaux DIALOGUE (Nyakabanda) • Bureaux REBA VIDEWO (enceinte Kinyamatchi)	• Belgique: CCP 000 - 1495122 - 61 Pierre Masson, Bruxelles • Suisse: CCP 17 - 2941 - 6, Revue DIALOGUE Rwanda • R. AEBISCHER, Fribourg - Suisse

D. VENTE AU NUMERO: Prix: 300 Frw.

A Kigali: Librairie Caritas - Hôtel des Mille Collines - Allwanda - Centre National de Pastoralisme St Paul - Club Rafiki - Librairie E.P.R. - Hôtel des Diplomates

ailleurs: Librairie Universitaire de Butare - Economat Diocésain de Butare - Economat Diocésain de Byumba - Hôpital St François à Cyangugu - Librairie Caritas Diocésaine de Kabuye - Economat Diocésain de Kibungo - Librairie de Nyundo

En France: Economat Diocésain de Rubengeri

Librairie L'Harmattan, 16, rue des Ecoles, 75005 - PARIS - Tél. 326.04.52

En Belgique: Librairie U.O.P.C., 216 Chaussée de Wavre, 1040 - BRUXELLES.

Tél: (02) 648.96.89

N.C.O.S., Vlasfabriekstraat 11, 1060 BRUXELLES, Tél: (02) 539.26.20.